



**Allan BLARDONE**  
Chef de Projets

**Maguelonne GRASSET**  
Chargée de Concertation

# Comité de Projet

# Ferme Eolienne de Grimault

Communes de Grimault et Noyers (89)

17h00 – Grimault (89) – 19/05/2026





# Sommaire

01 CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

02 DESCRIPTION DU PROJET

03 VOTRE INTERLOCUTEUR

04 LE COMITE DE PROJET



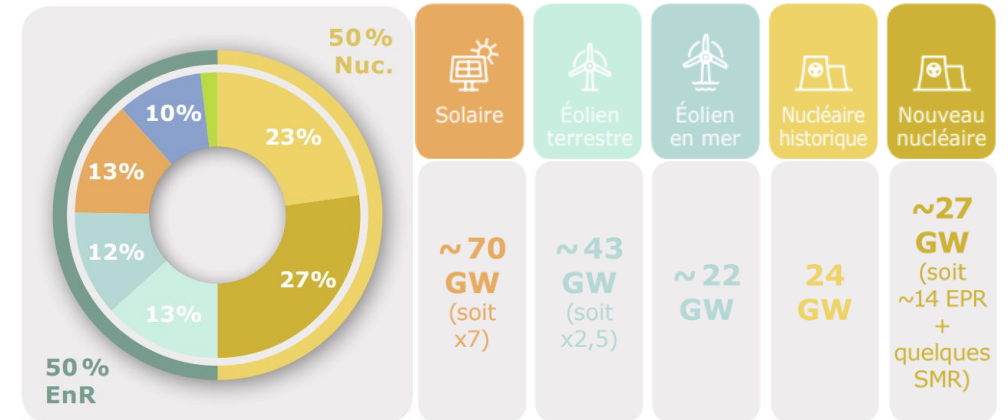
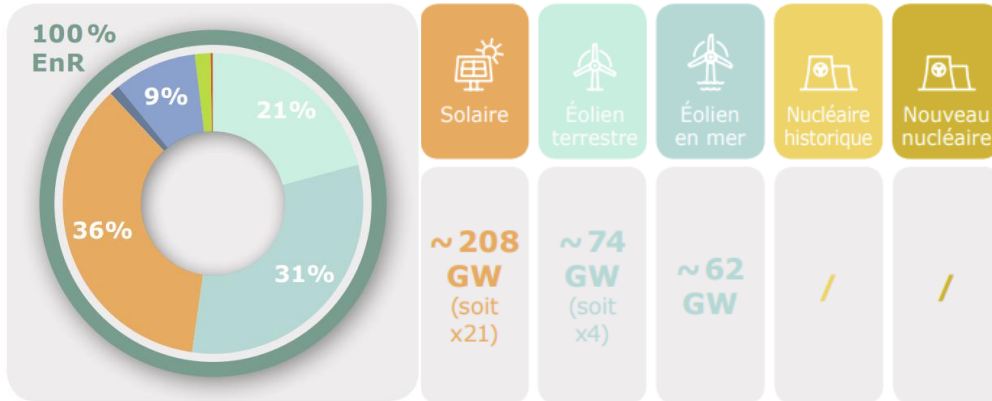
# 01 Contexte énergétique

# Pourquoi continuer à développer l'énergie éolienne ?

## Futurs énergétiques 2050 – RTE (octobre 2021)

**M0**  
100% EnR en 2050

**N03**  
EnR + nouveau nucléaire 3

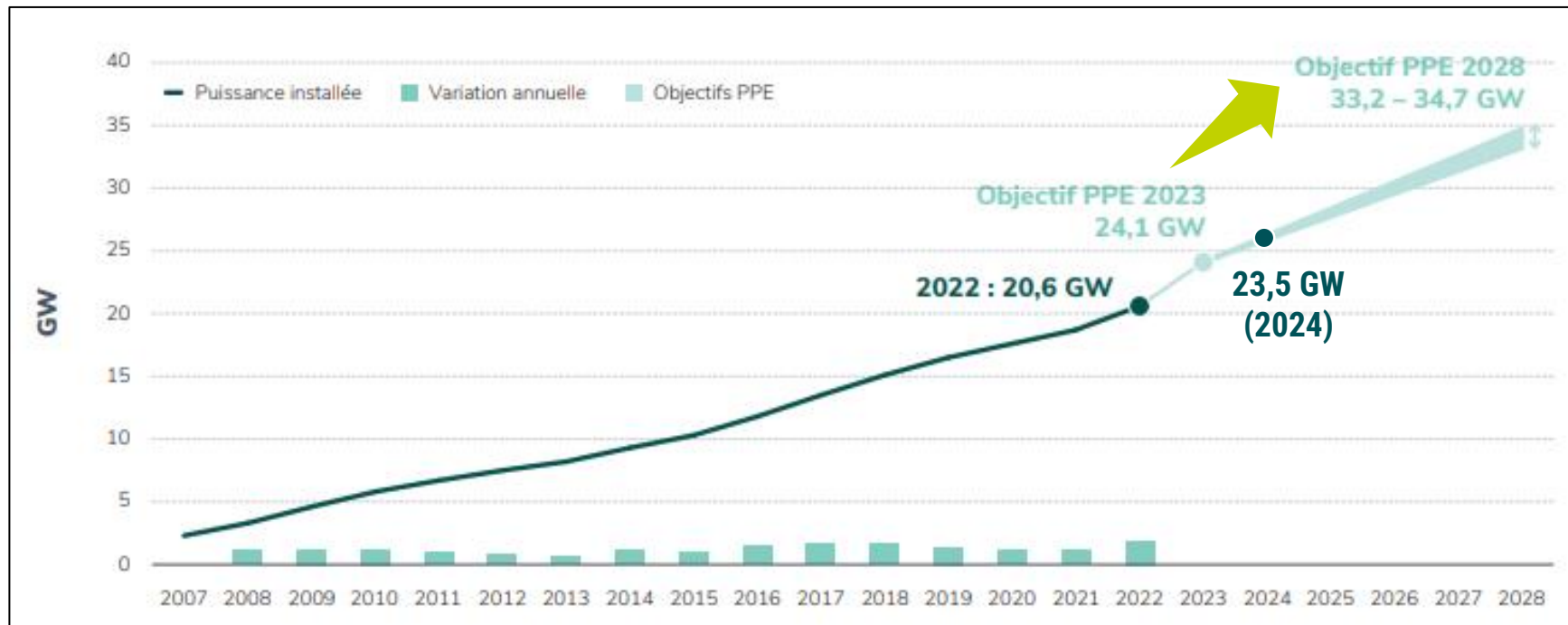


Scénario le plus favorable à l'éolien :  
⇒ **Multiplier par 4 l'éolien terrestre**

Scénario le plus favorable au nucléaire :  
⇒ **Multiplier par 2,5 l'éolien terrestre**

# Bilan et objectifs en France

## Développement de l'éolien terrestre (PPE / Programmation Pluriannuelle de l'Énergie)



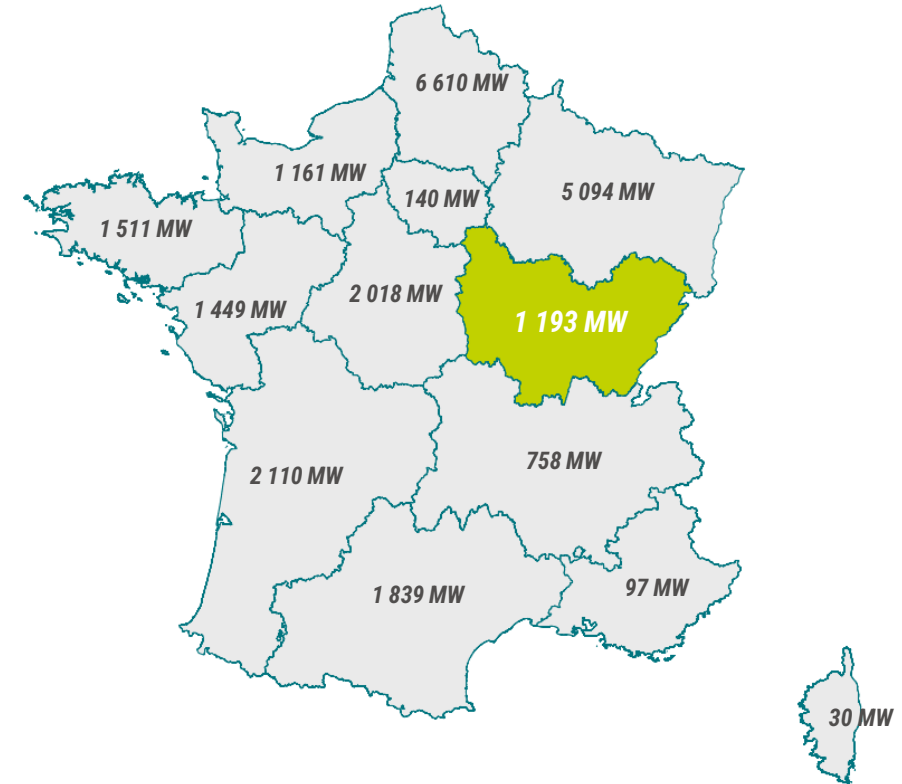
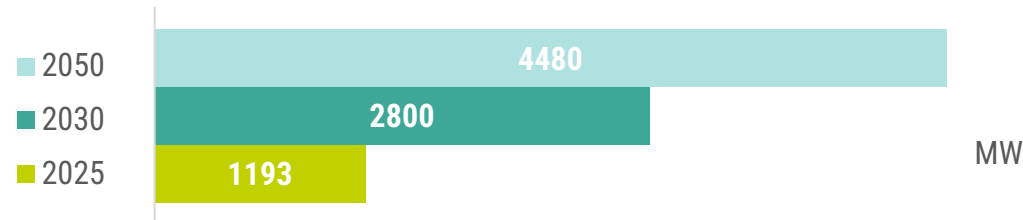
# Bilan et objectifs en région

## En Bourgogne-Franche-Comté, 1 193 MW installés au 31/12/2025

L'objectif régional retranscrit dans le SRADDET est de :

2 800 MW pour 2030

4 480 MW pour 2050



**Puissance installée au 31/12/2025\***

Source : \*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, quatrième trimestre 2025 », décembre 2025

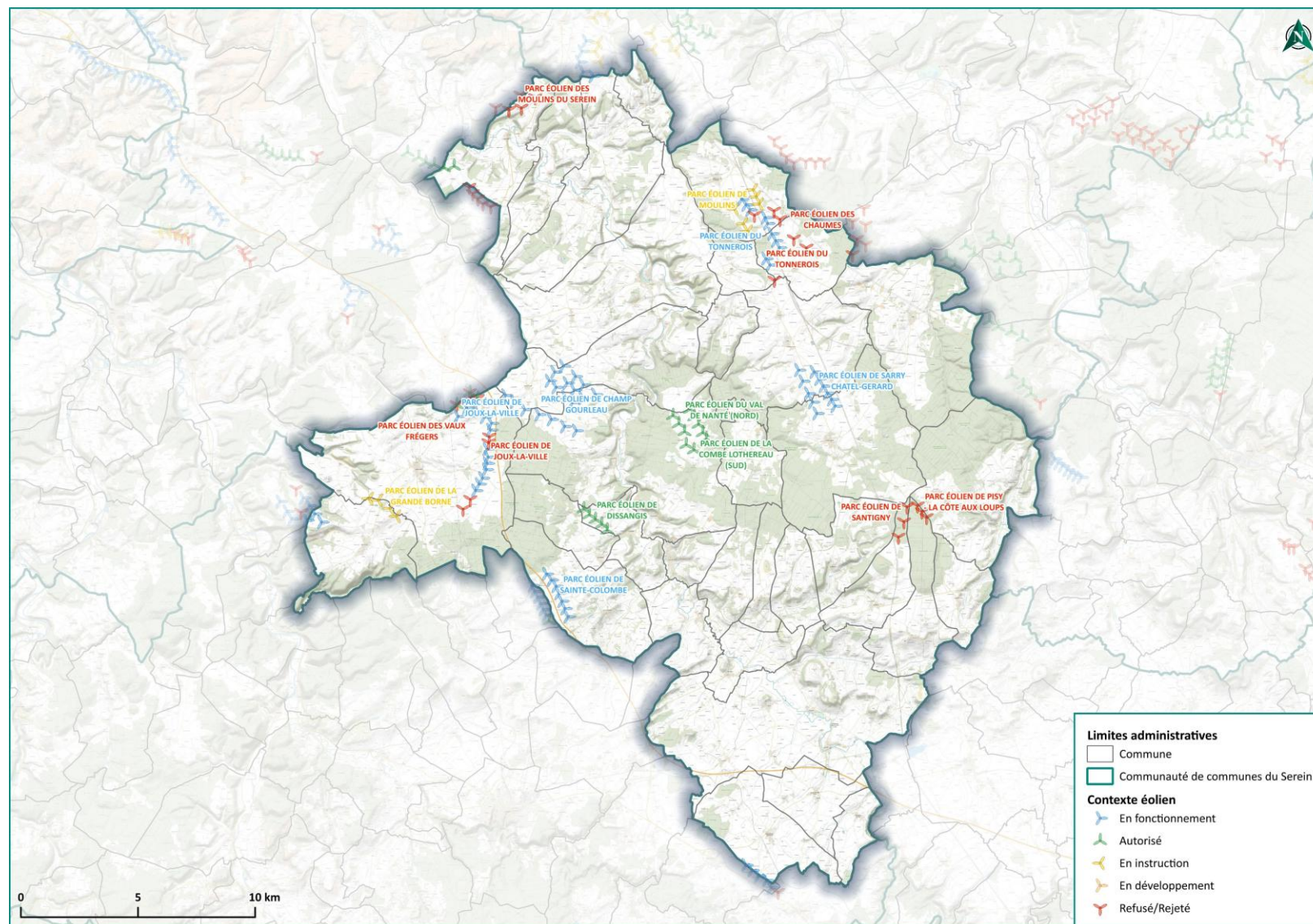
# L'éolien sur la communauté de communes du Serein

6 parcs en exploitation

5 parcs autorisés

2 parcs en instruction

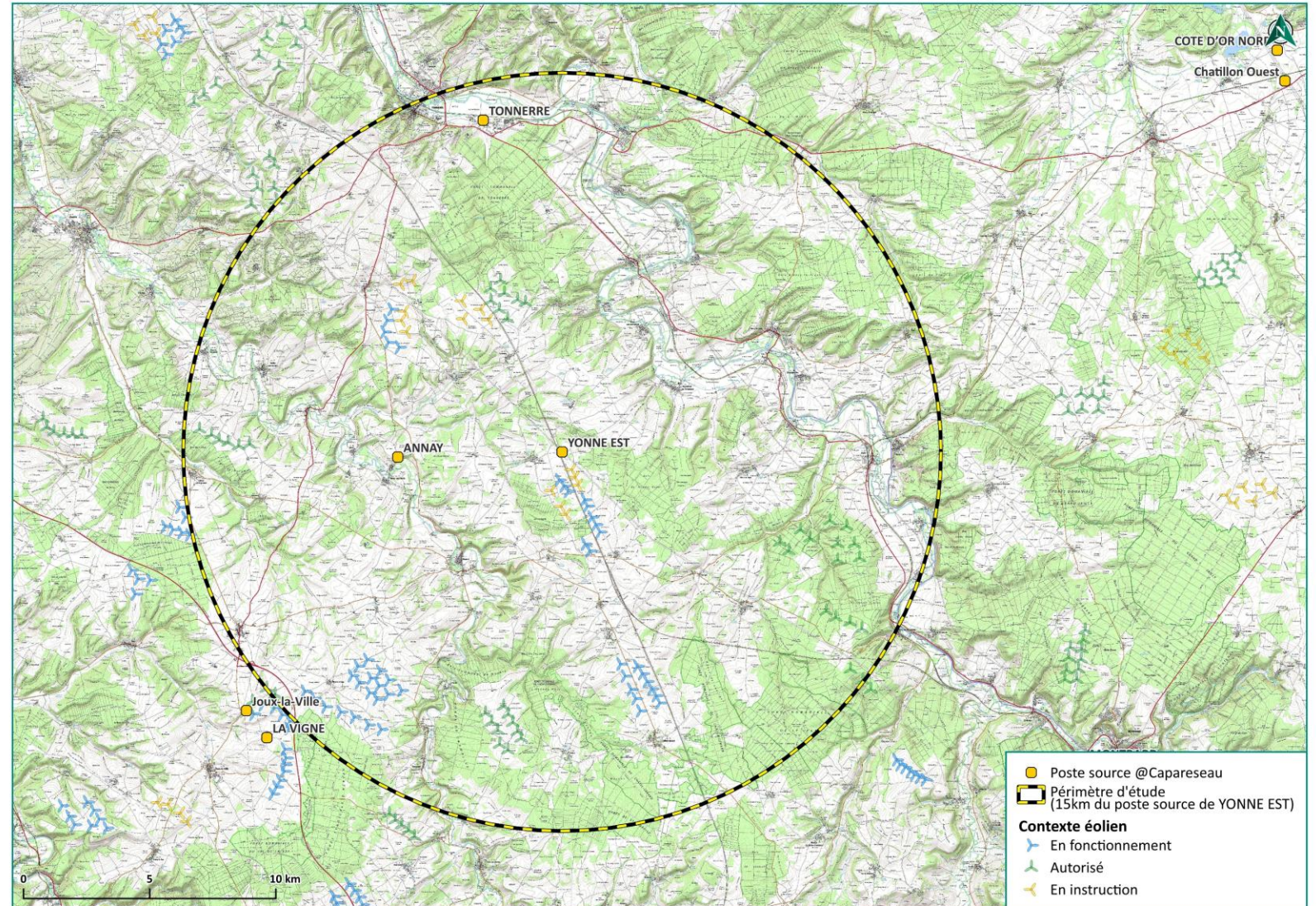
Parc Volkswind : Yrouerre, La Grande Borne et Lichères-Près-Aigremont





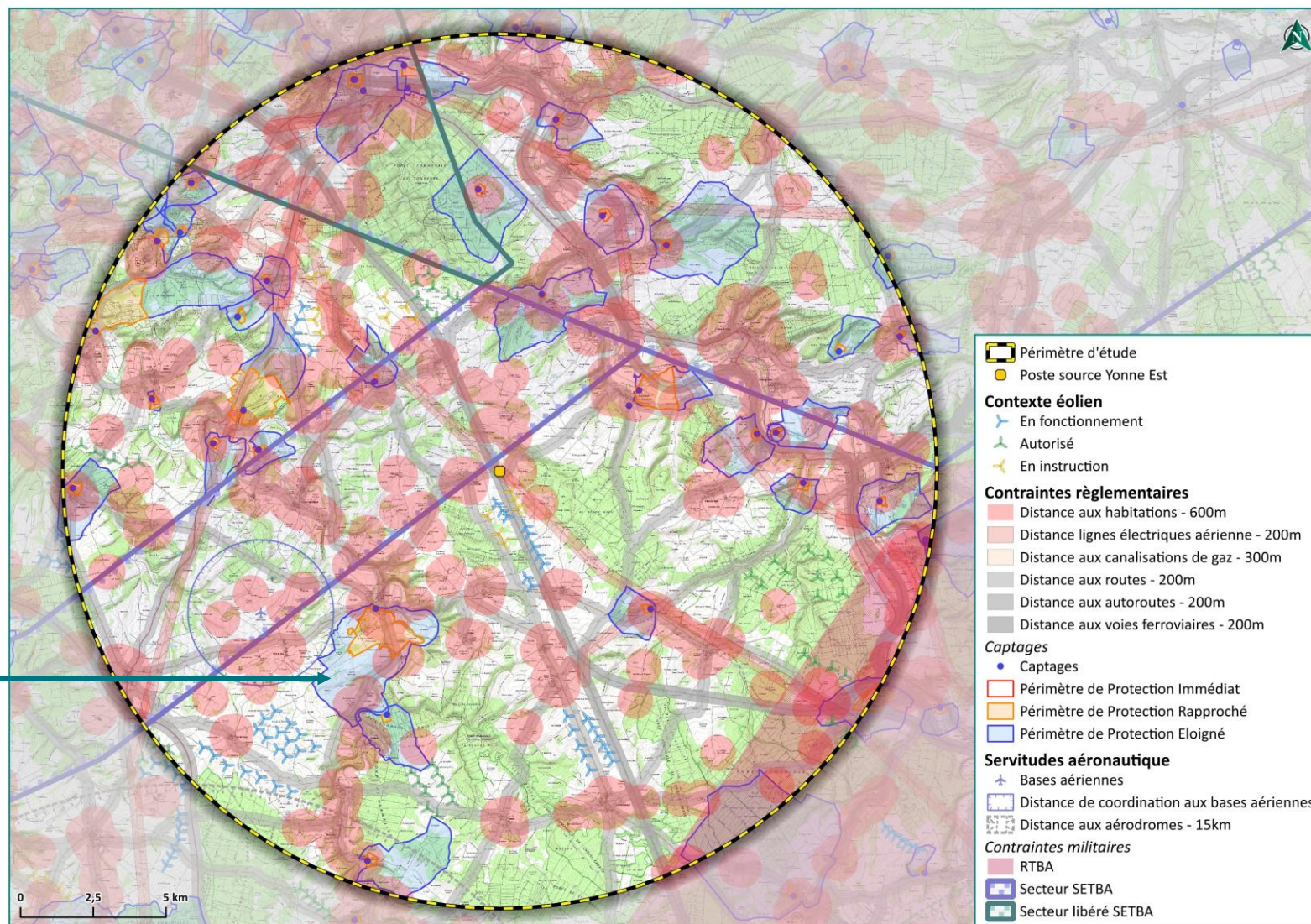
## 02 Description du projet

# Le périmètre d'étude (15 kilomètres du poste source de Yonne Est)



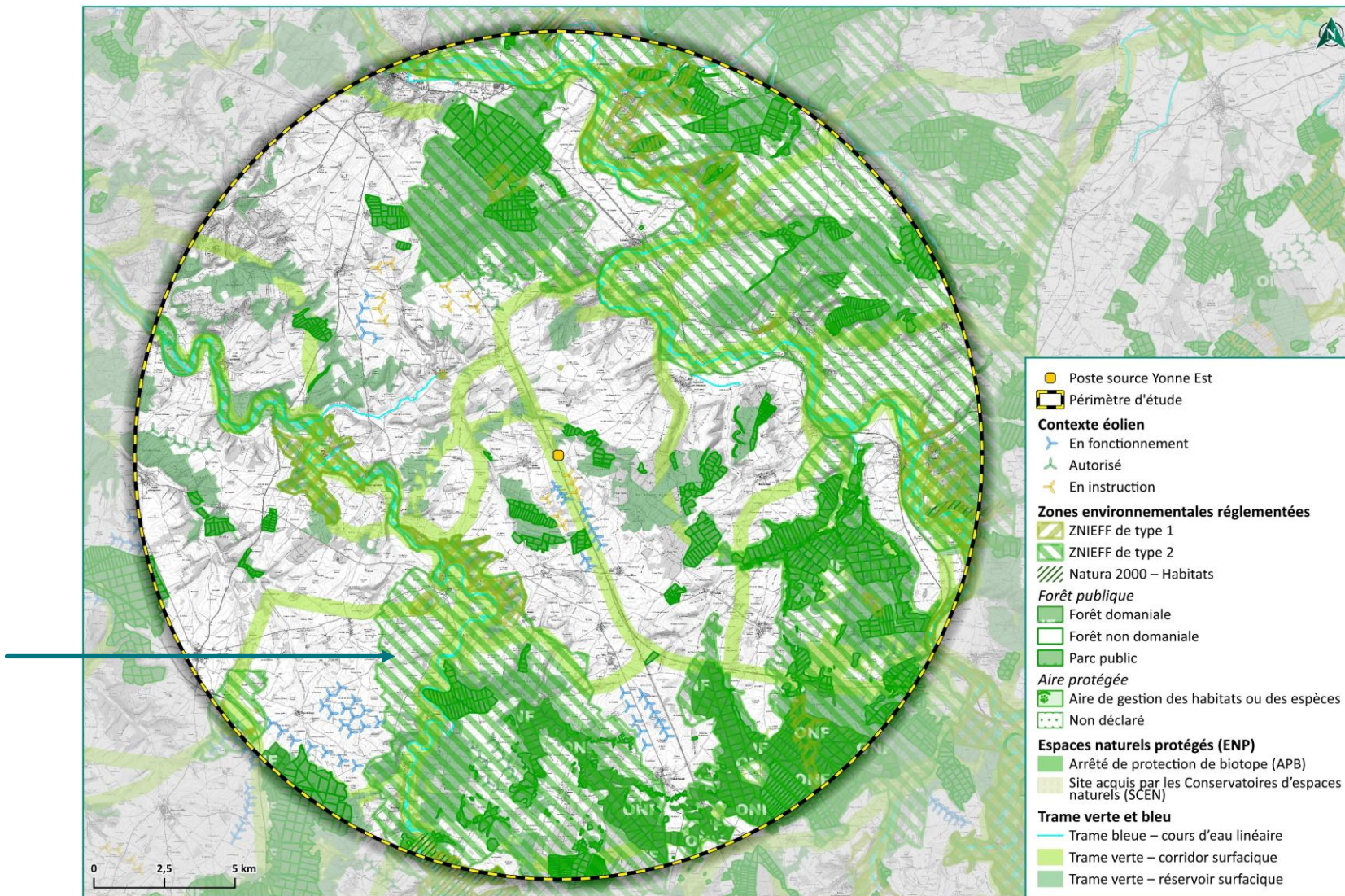
## Choix de la localisation du site : Contraintes techniques

Zone de projet



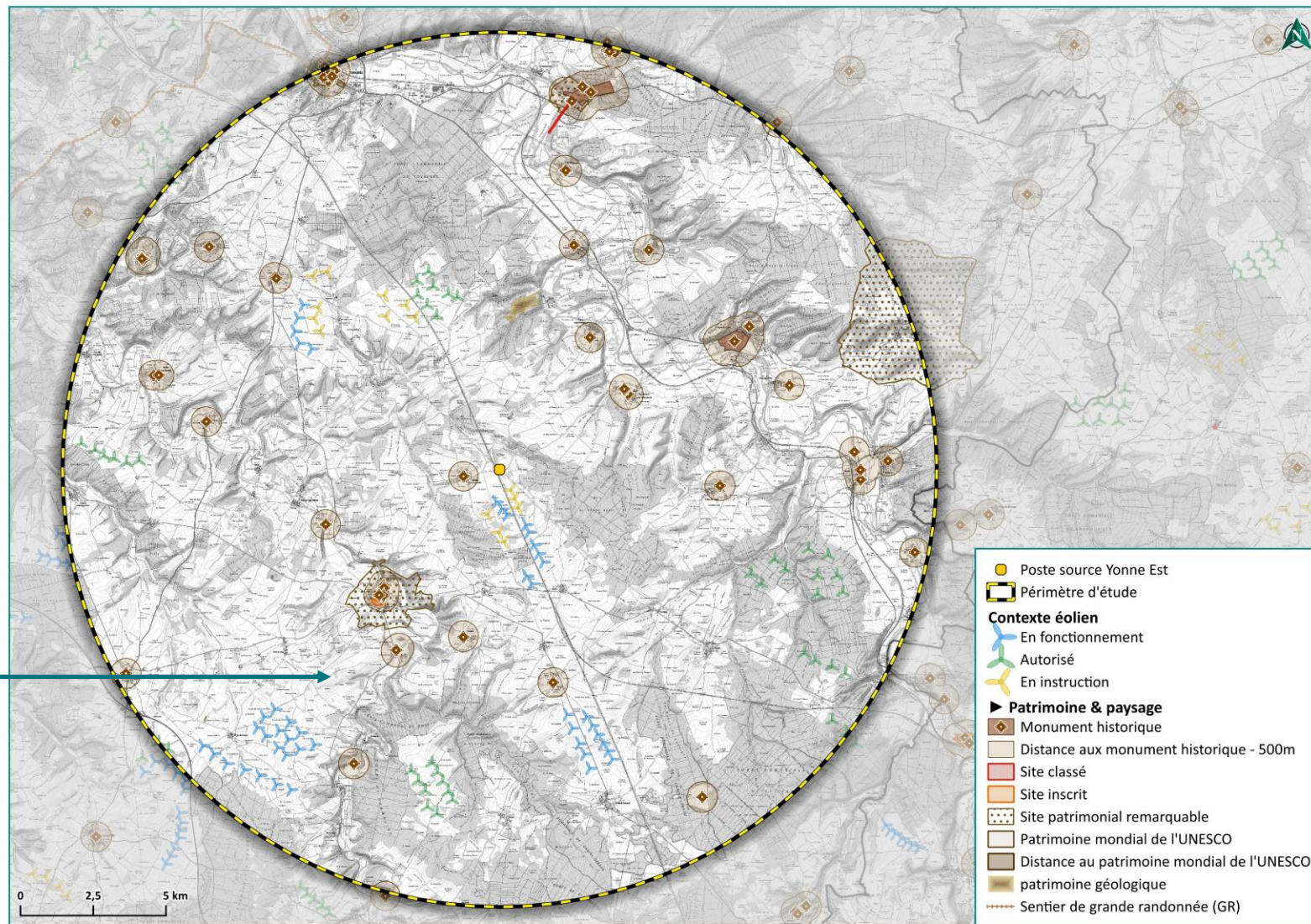
# Choix de la localisation du site : Contraintes environnementales

Zone de projet



# Choix de la localisation du site : Contraintes paysagères et patrimoniales

Zone de projet



# Choix de la localisation du site

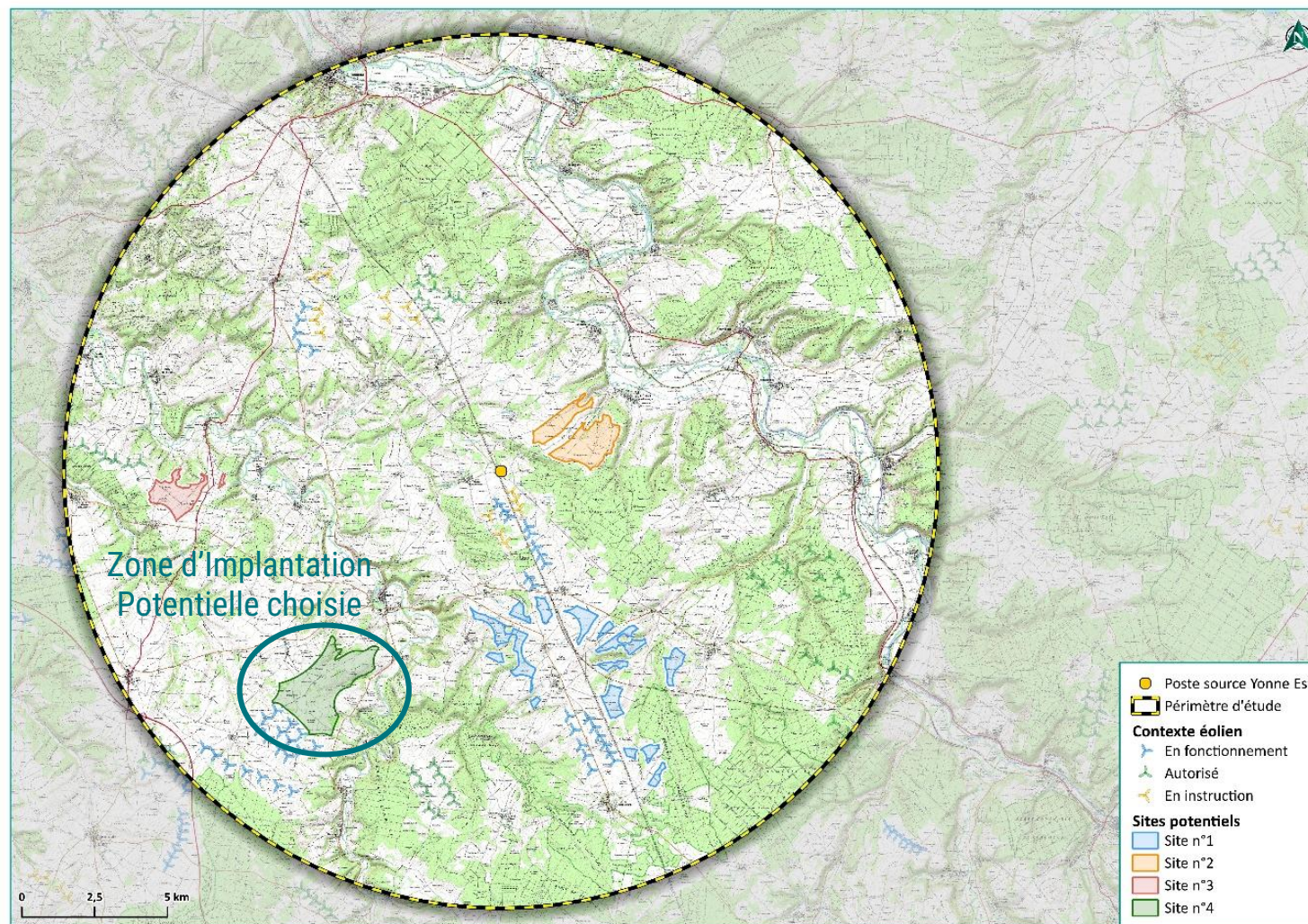
## Qualités de la zone d'implantation potentielle (ZIP) choisies:

Bon potentiel de production (5xV163)

Densification géographique du parc existant de Joux-la-Ville = densification de la trame éolienne existante

Distance au futur poste de livraison de Yonne Est de 9 km

Accès au site possible via des routes départementales et chemins ruraux déjà existants



# Contraintes techniques et urbaines

## ■ Aviation

Avis favorable de l'aviation militaire en 2024 et civile en 2025

## ■ Parcs éoliens

Eloignement de **275m** avec les parcs en extension géographique

## ■ Réseau routier

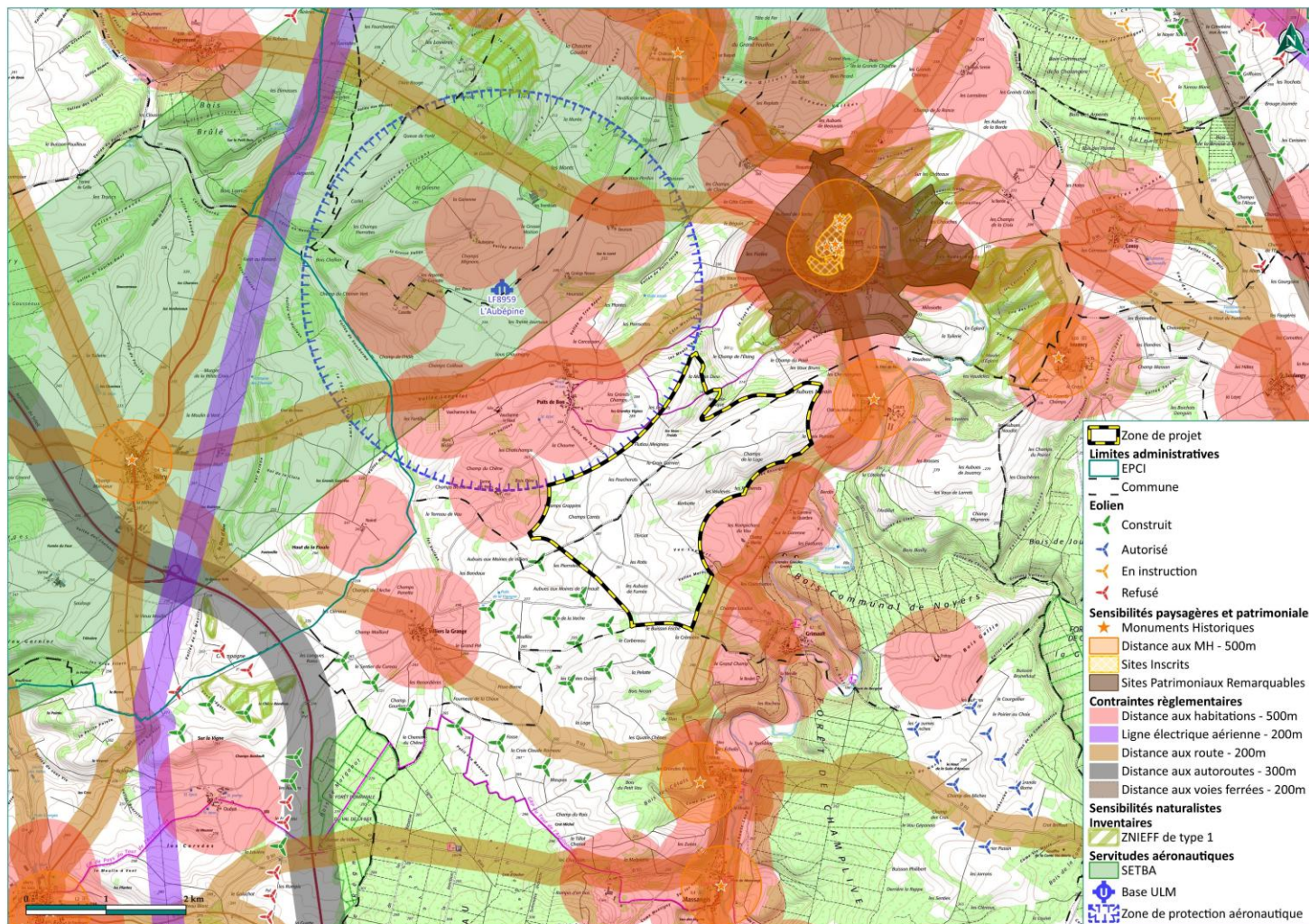
RD 86 à l'est : éloignement de **+ 200m** avec les routes départementales

## ■ Réseau électrique et de télécoms

Absence de lignes RTE et de faisceaux hertziens sur la zone

## ■ Habitation

Eloignement minimal de **600m** avec les habitations



# Cohérence de la ZIP avec les documents d'urbanisme

Les communes de Grimault et Noyers sont sous le régime du RNU

Eloignement réglementaire minimal de 500m avec les habitations

## Observations des maires

Aucun retour des maires suite à l'envoi des RNT

# Concertation & Historique



## 3 Bulletins d'information

Février 2025, Novembre 2025,  
Avril 2026



## 2 Expositions

Décembre 2025  
Avril 2026



## 1 Comité de projet

Mai 2026



## 1 Site internet dédié

[parc-eolien-grimault.fr](http://parc-eolien-grimault.fr)



## 1 Action de porte à porte auprès de la population

Novembre 2025

Date	Évènement
2022	Premiers échanges avec les municipalités de Grimault et de Noyers
2023	Rencontre des propriétaires et exploitants concernés par le projet
Juin 2024	Réunion d'information auprès du Conseil Municipal de Grimault
Février 2025	Lancement de l'étude environnementale (Envol Environnement) Mise en place d'un site internet dédié au projet et distribution du premier bulletin d'information sur les communes de Grimault et Noyers
Mars 2025	Installation d'un mât de mesures
Avril 2025	Lancement de l'étude paysagère (Epycart)
Juin 2025	Proposition d'entrée au capital aux communes de Grimault et de Noyers, et à la Communauté de communes du Serein
Juillet-Aout 2025	Réalisation de la campagne de mesures acoustique
Septembre 2025	Présentation du projet au Conseil Municipal de Grimault
Novembre 2025	Porte-à-porte et distribution d'un second bulletin d'information sur Grimault et Noyers
Décembre 2025	Première exposition du projet en mairie de Grimault
Mars 2026	Présentation du projet à l'administration (pôle EnR)
Avril 2026	Finalisation des études et constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale Distribution du troisième bulletin d'information Seconde exposition du projet en mairie de Grimault Envoi du résumé non technique aux communes concernées
19 Mai 2026	Réalisation du comité de projet
Juin 2026	Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

## Implantation du projet

5 éoliennes V163 ou N163 – 4,5 à 5,9 MW de 207,5 m de haut maximum (bout de pale)

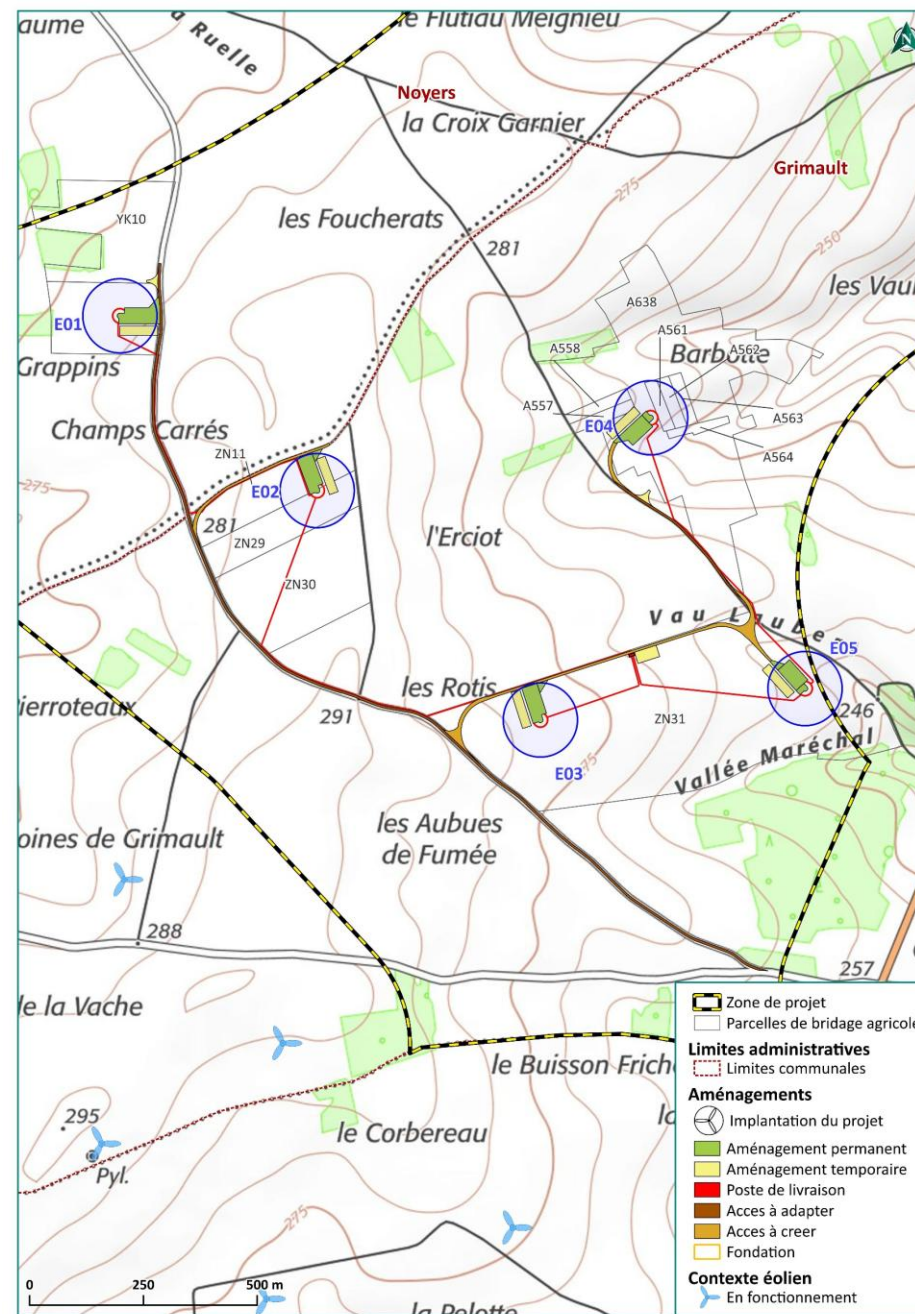
1 poste de livraison entre l'éolienne E03 et E05

Utilisation maximale des chemins existants : limitation de l'emprise au sol

Eloignement minimum de 641 m de l'habitation la plus proche et 1km hors partenaire foncier.

Eloignement des principales zones à enjeux environnementaux

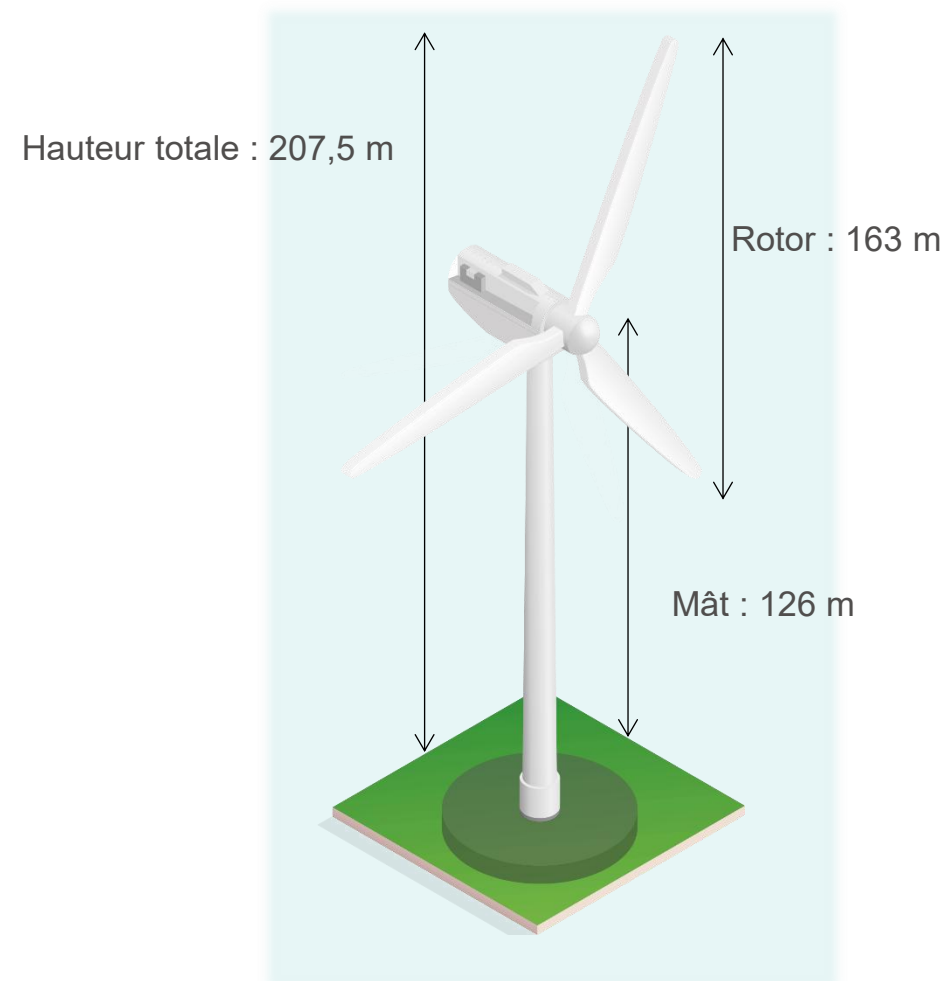
Choix d'une variante d'implantation optimisée



# Description du projet

## Caractéristiques techniques Éoliennes V163 ou N163

Nombre d'éoliennes :	5
Diamètre de rotor :	163 m
Hauteur maximale :	207,5 m
Garde au sol :	38,5 - 44,5 m
Puissance unitaire :	4,5 à 5,9 MW
Puissance totale :	22,5 à 29,5 MW



## Les études menées

### L'étude environnementale



Les inventaires  
(un cycle biologique)



Les effets du projet  
Les mesures



Le suivi environnemental  
du parc

### L'étude paysagère et patrimoniale



L'état initial



Choix de la meilleure  
implantation



Le rendu du projet  
Les mesures

### L'étude acoustique



L'état initial



Simulation acoustique des  
éoliennes



Mesures de suivi  
d'exploitation

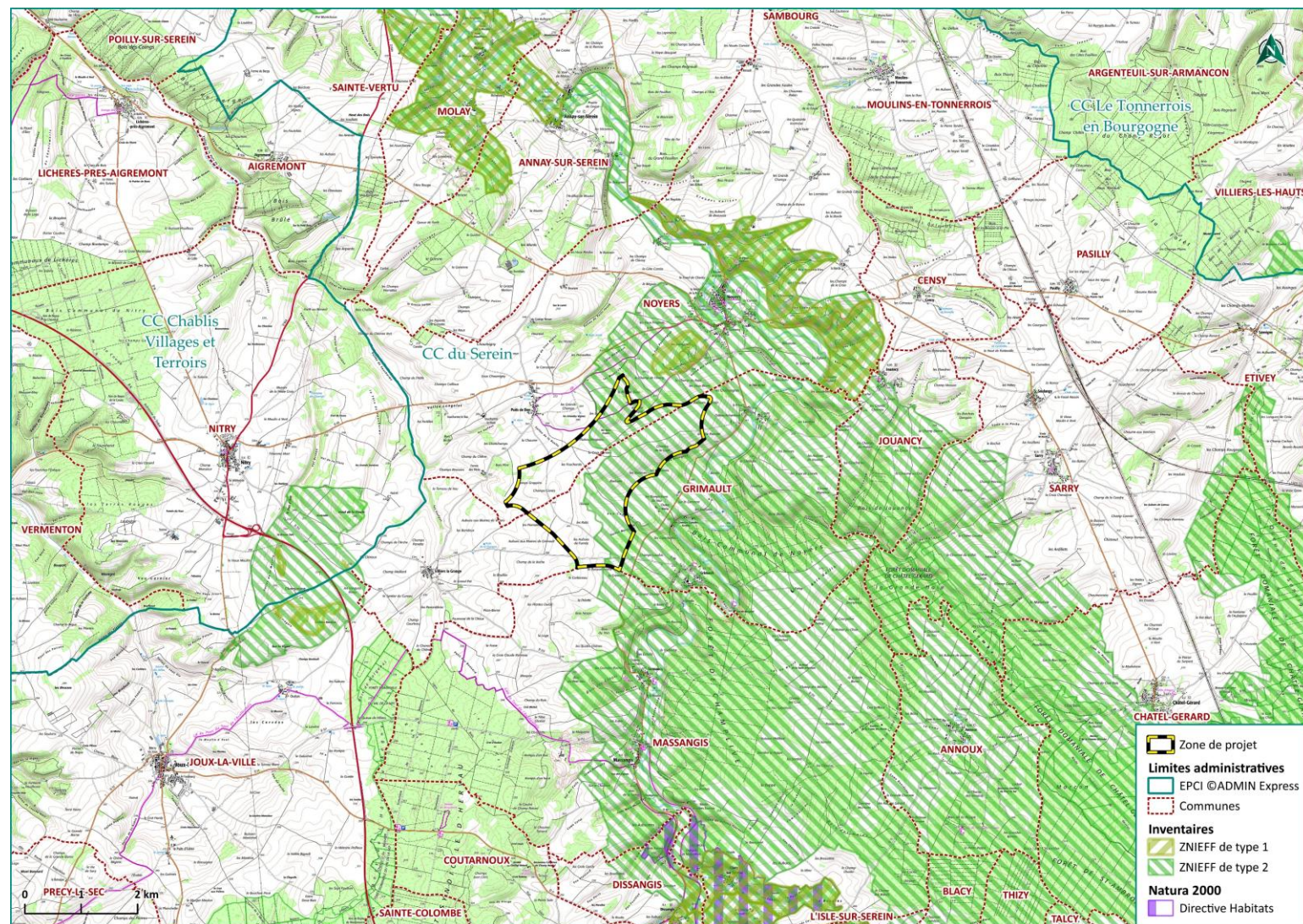
# Contraintes environnementales

## Patrimoine naturel

Aucune zone Natura 2000 dans les 4,4 km

ZNIEFF 1 la plus proche : Buttes des Survignes à Noyers (500 m)

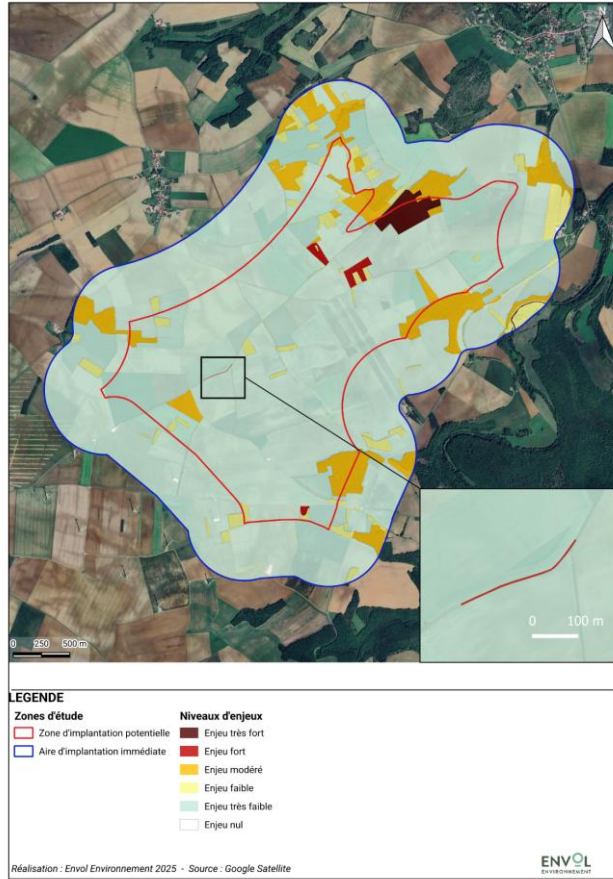
ZNIEFF 2 incluse au sein de la ZIP : Forêts de Chatel-Gérard ouest, massifs environnants et vallée du Serein



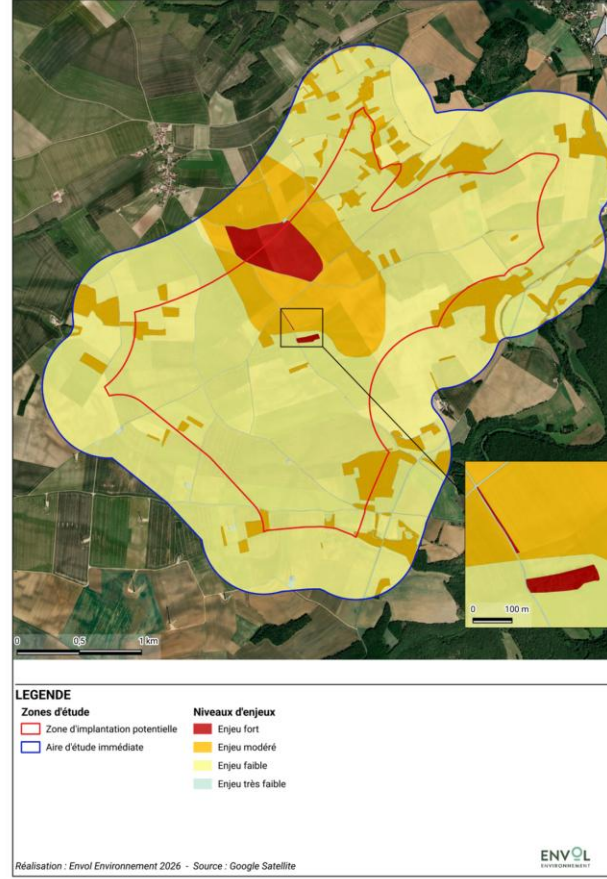
# Les études menées

## Etude environnementale : Inventaires et localisation des enjeux

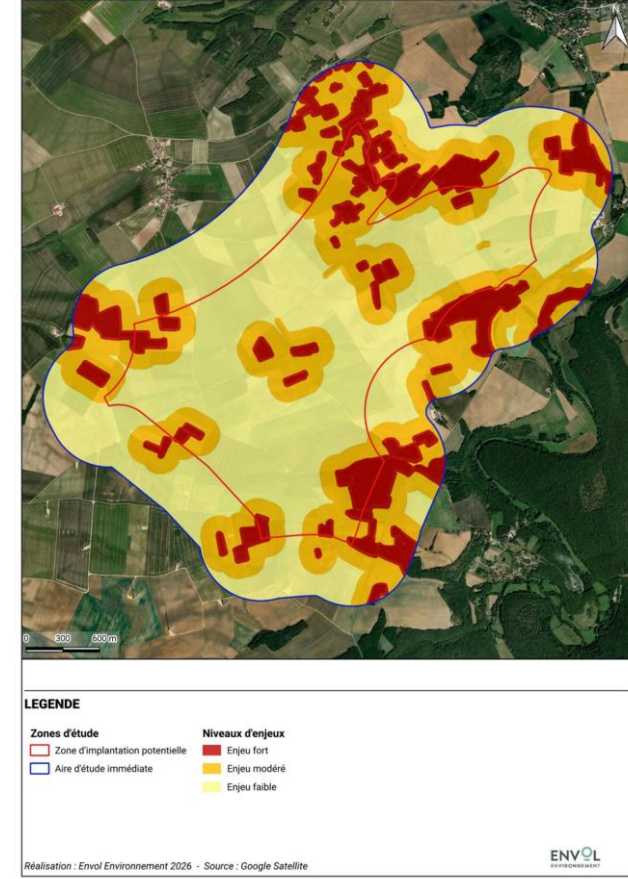
*Synthèse des enjeux liés aux habitats et à la flore*



*Synthèse des enjeux ornithologique*



*Synthèse des enjeux chiroptérologique*



# Les études menées

## Effets du projet sur l'environnement et Mesures

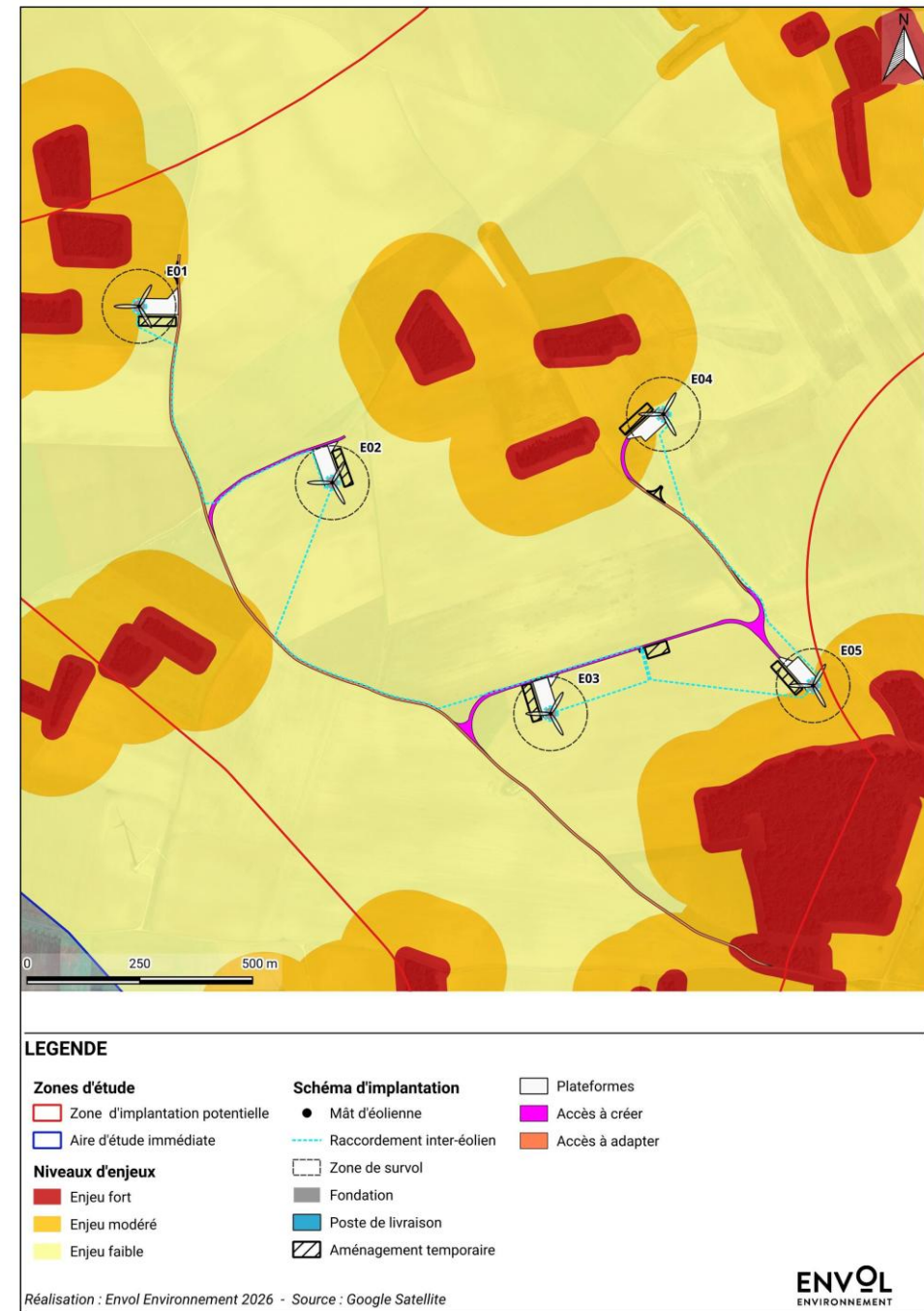


**Chiroptères:** Impacts bruts (avant mise en place des mesures) très faible à très fort en phase de construction et d'exploitation

**Mesures d'évitement** → Eviter les Zones Naturelles remarquables et la Trame Verte et Bleue, Evitement des habitats d'intérêt communautaire, Evitement des secteurs de gîtes et des zones de chasse principales pour les chiroptères, Éviter les perturbations nocturnes, Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires

**Mesures de réduction** → Agencement du parc, Choix du modèle de machine, Optimisation de la date de démarrage des travaux, Identification des sensibilités préalablement au démarrage du chantier, Mise en place d'un suivi écologique de chantier, Obturation des aérations des nacelles par une grille anti-intrusion, Éviter l'éclairage automatique des portes d'accès aux éoliennes, Réduction du risque de collisions lié à l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes, Régulation des éoliennes en faveur des chiroptères

**Impacts résiduels très faibles après application des mesures**



# Les études menées

## Effets du projet sur l'environnement et Mesures



**Avifaune** : Impacts bruts (avant mise en place des mesures) très faible à très fort en phase de construction et en phase d'exploitation

**Mesures d'évitement** → Evitement des habitats d'intérêt communautaire, Evitement des secteurs d'intérêt pour l'avifaune nicheuse, Éviter les perturbations nocturnes

**Mesures de réduction** → Agencement du parc, Choix du modèle de machine, Optimisation de la date de démarrage des travaux, Identification des sensibilités préalablement au démarrage du chantier, Mise en place d'un suivi écologique de chantier, Réduction du risque de collisions lié à l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes, Mise en place d'un dispositif anticollisions, Réduction des risques de collision pour les rapaces lors des travaux agricoles proches des éoliennes (bridage agricole)

**Impacts résiduels très faibles après application des mesures**

**Espèces à enjeu** : La Pie-grièche écorcheur et le Milan Royal car nichent sur ce site. Une mesure d'aide à la relocalisation végétale est prise spécifiquement pour favoriser leur reproduction



# Les études menées

## Effets du projet sur l'environnement et Mesures

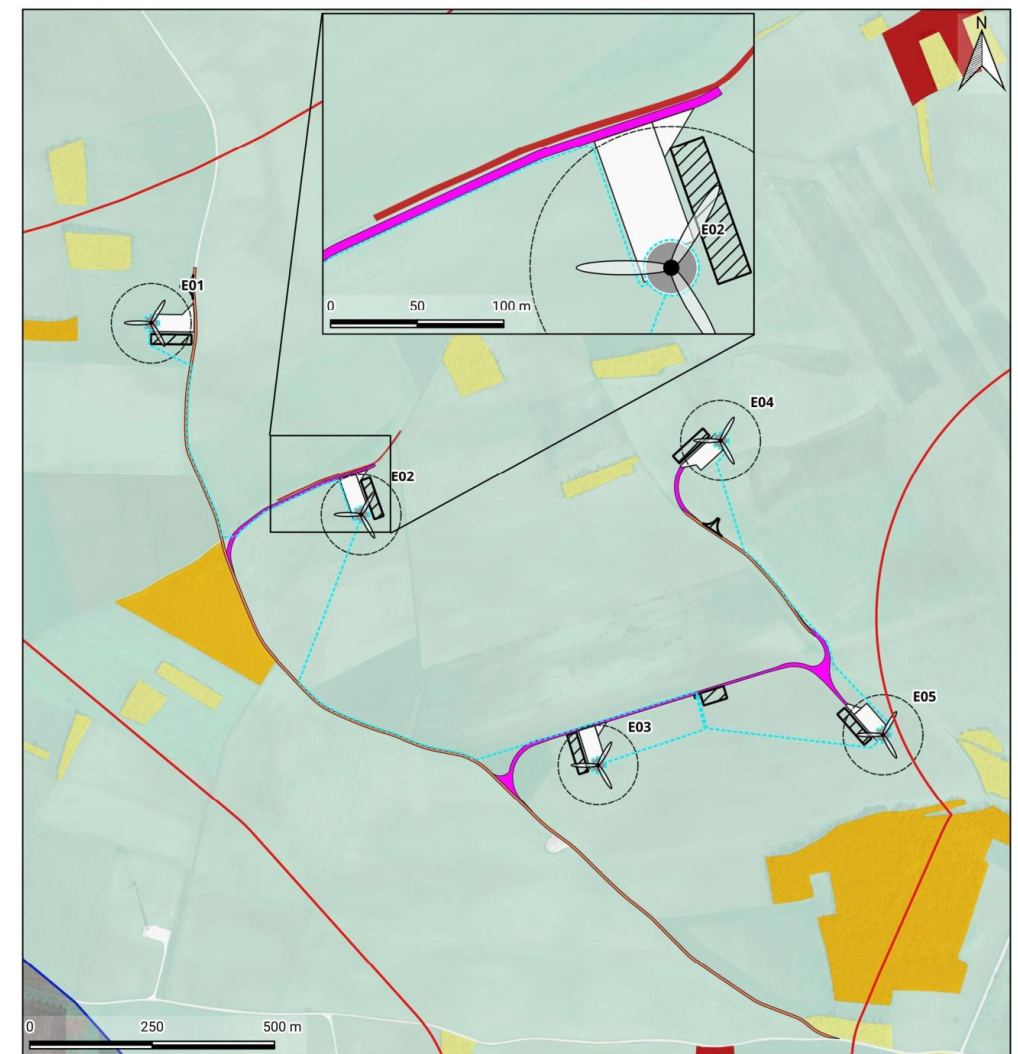


**Flore et Habitats naturels** : Impacts bruts (avant mise en place des mesures) très faibles à très forts en phase de construction et en phase d'exploitation pour les milieux.

**Mesures d'évitement** → Evitement des habitats d'intérêt communautaire, Evitement des secteurs d'intérêt pour l'avifaune nicheuse, Éviter les perturbations nocturnes

**Mesures de réduction** → Utiliser au maximum les chemins existants, Balisage de la flore patrimoniale, Identification des sensibilités préalablement au démarrage du chantier, Mise en place d'un suivi écologique de chantier, Réduire les risques de fuite de polluant, Veille à la non-propagation des espèces exotiques végétales envahissantes

**Impacts résiduels très faibles après application des mesures**



### LEGENDE

Zones d'étude	Schéma d'implantation	Accès à adapter
Zone d'implantation potentielle	Mât d'éolienne	
Aire d'étude immédiate	Raccordement inter-éolien	
Niveaux d'enjeux	Zone de survol	
Enjeu fort	Fondation	
Enjeu modéré	Poste de livraison	
Enjeu faible	Aménagement temporaire	
Enjeu très faible	Plateformes	
Enjeu nul	Accès à créer	

Réalisation : Envolution Environnement 2026 - Source : Google Satellite

# Les études menées

## Effets du projet sur l'environnement et Mesures



### ■ Les mesures d'évitement

- ME2 : Evitement des habitats d'intérêt communautaire
- ME6 : Evitement des secteurs d'intérêt pour la faune « terrestre »
- ME4 : Evitement des secteurs d'intérêt pour l'avifaune nicheuse
- ME7 : Éviter les perturbations nocturnes
- ME8 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires

### ■ Les mesures de réduction

- MR1 : Agencement du parc
- MR2 : Utiliser au maximum les chemins existants
- MR4 : Optimisation de la date de démarrage des travaux
- MR6 : Identification des sensibilités préalablement au démarrage du chantier
- MR7 : Mise en place d'un suivi écologique de chantier
- MR8 : Réduire les risques de fuite de polluant

**Impacts résiduels très faibles après application des mesures**



Schéma d'implantation associé aux enjeux liés aux mammifères « terrestres »



Schéma d'implantation associé aux enjeux liés aux amphibiens



Schéma d'implantation associé aux enjeux liés aux reptiles

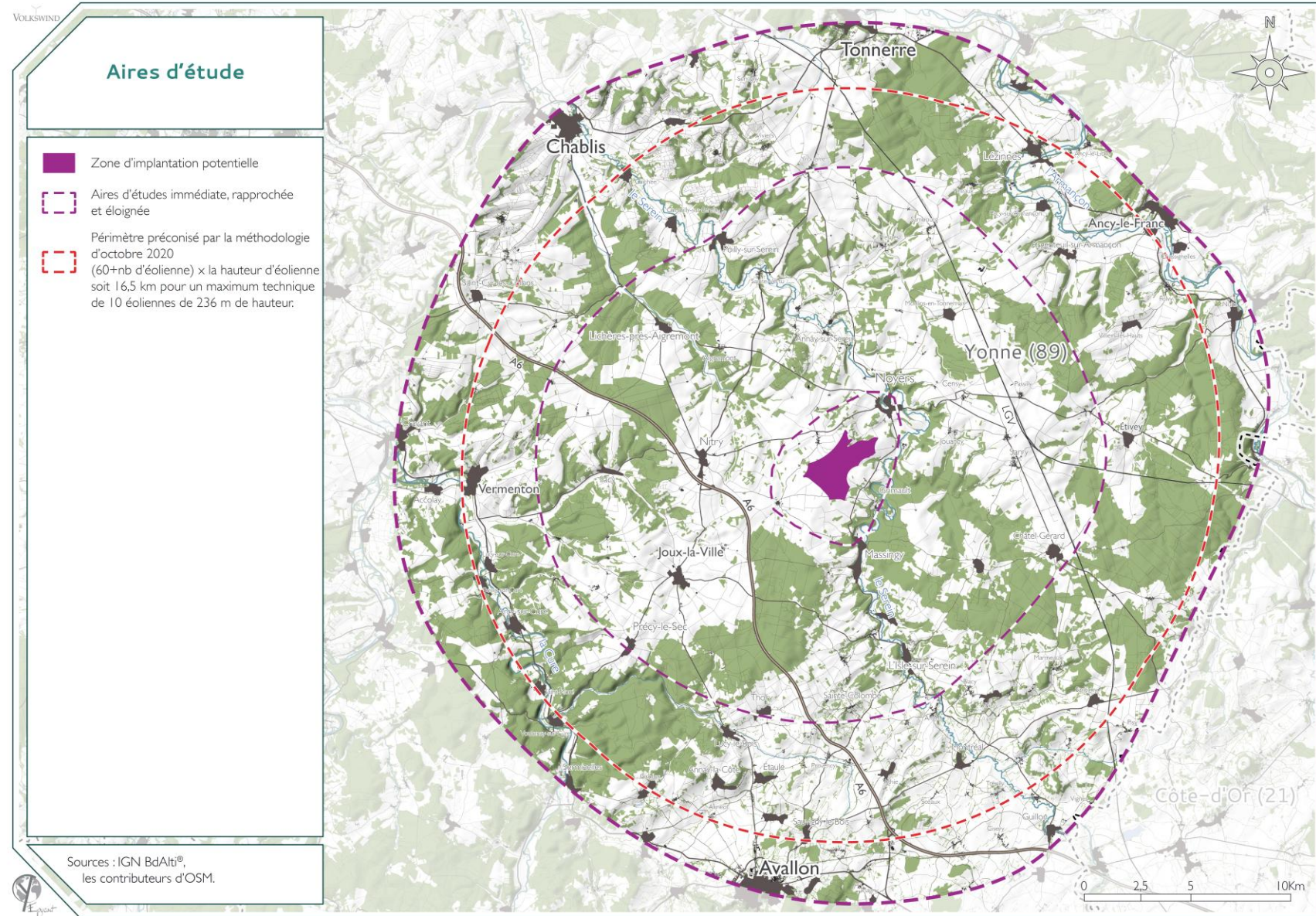


Schéma d'implantation associé aux enjeux liés à l'entomofaune

# Les études menées

## Etude paysagère : Etat initial

### Zone d'Influence Visuelle (ZIV)



# Les études menées

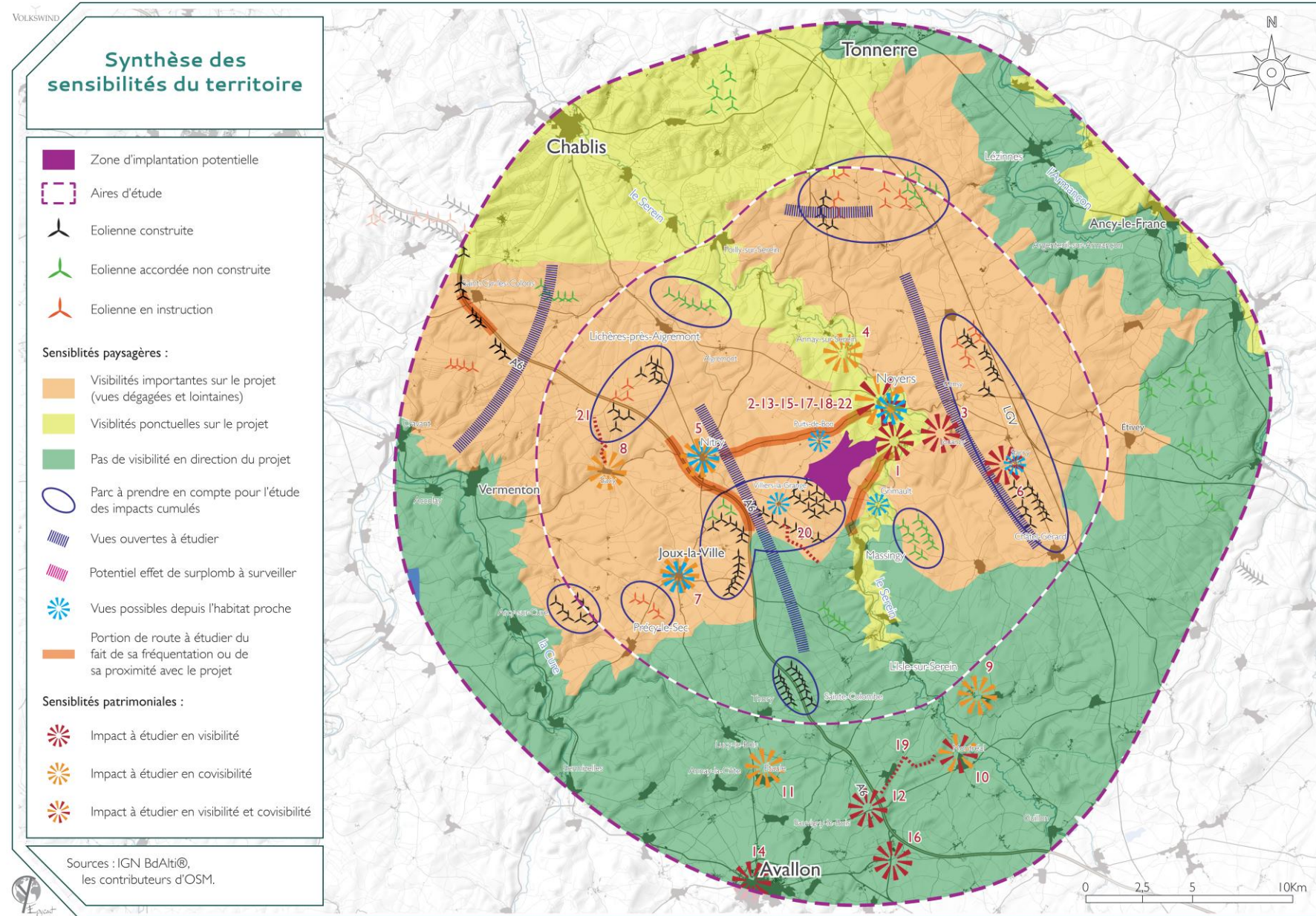
## Etude paysagère : Etat initial

### Sensibilités Patrimoniales

119 Monuments inscrits ou classés dans  
l'aire d'étude éloignée

7 sites classés et 7 sites inscrits dans l'aire  
d'étude éloignée

4 sites patrimoniaux remarquables dans  
l'aire d'étude éloignée



# Les études menées

## Etude paysagère : Perceptions depuis les habitations proches

### Vue depuis Villiers la Grange – Entrée Nord du Hameau

Une ouverture visuelle entre de la végétation et du bâti où le projet est bien visible.

Depuis le cœur du Hameau, le bâti obstrue entièrement les vues en direction du projet



Fig. 197 : Frise photographique initiale (3 photos, focale 50 mm, 120°)



Fig. 198 : Frise photographique avec projet (3 photomontages, focale 50 mm, 120°)

# Les études menées

## Etude paysagère : Perceptions depuis les bourgs proches

### Vue depuis Grimault – Sortie Ouest

Depuis le village de Grimault, les vues en direction du projet sont presque entièrement fermées par le relief, le bâti et la végétation



Fig. 169: Frise photographique initiale (3 photos, focale 50 mm, 120°)

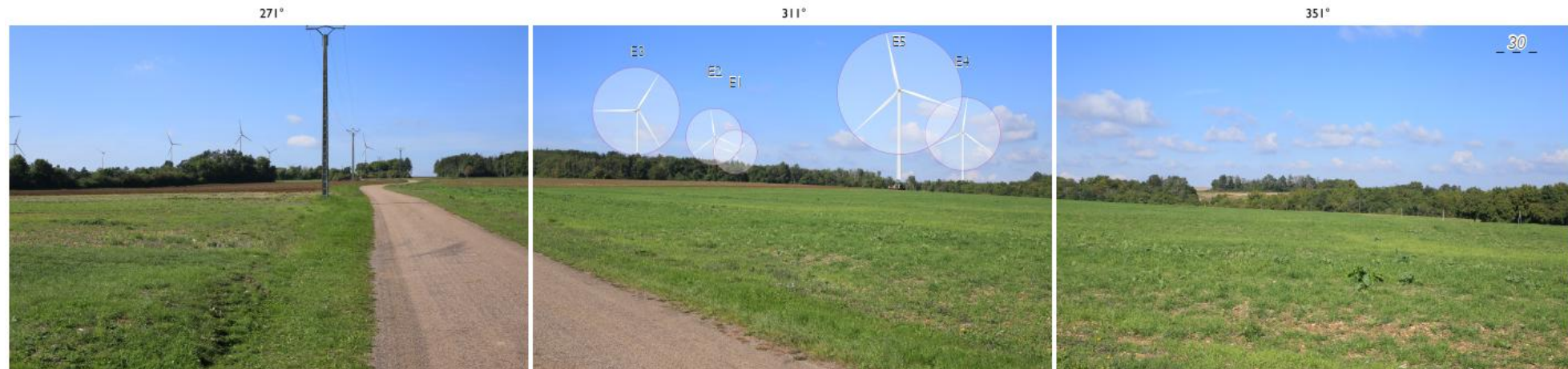
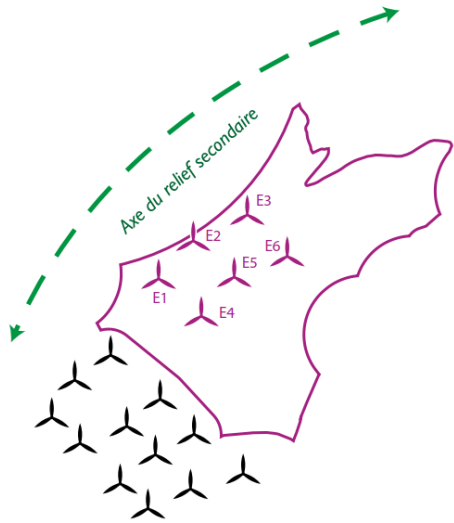


Fig. 170: Frise photographique avec projet (3 photomontages, focale 50 mm, 120°)

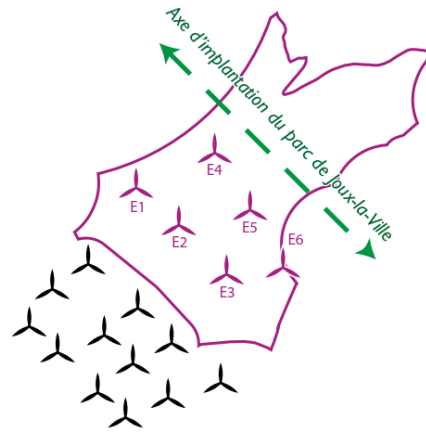
# Les études menées

## Etude paysagère : Choix de l'implantation

Variante 1



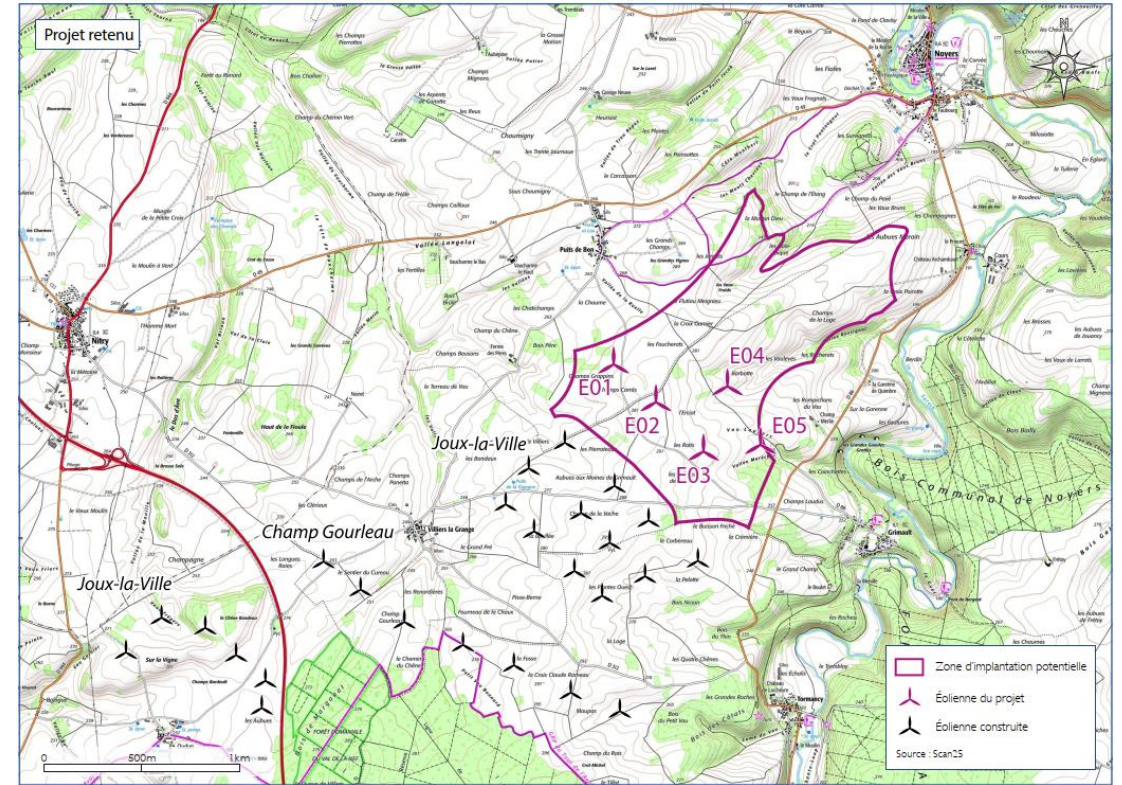
Variante 2



La saturation est évaluée selon 3 indices :

- L'occupation de l'horizon
- La densité d'éoliennes sur les horizons occupés
- L'espace de respiration

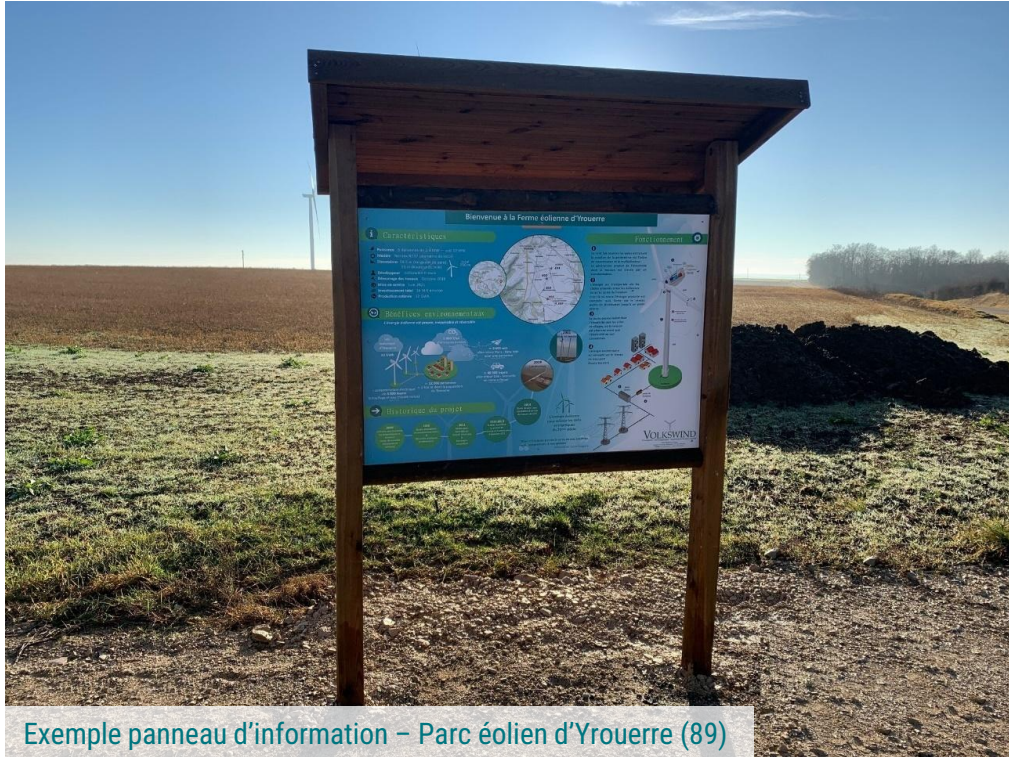
Variante retenue



Après étude des 2 variantes d'implantation, il ressort que c'est la variante 2 qui s'intègre le mieux dans le paysage et qui est la plus complémentaire des parcs éoliens situés à proximité, notamment celui de Joux-la-Ville. Cette variante a ensuite été optimisée avec la suppression de l'éolienne E4, permettant de s'éloigner du village de Noyers et de limiter les potentielles visibilitées.

## Les études menées

### Etude paysagère : Mesures d'accompagnement



Exemple panneau d'information – Parc éolien d'Yrouerre (89)

Aménagement du PR de Puits de Bon à Noyers.

Mise en valeur du chemin de randonnée entre Puits de Bon et Noyers, il est proposé d'aménager une aire de pique-nique ainsi qu'un panneau d'information pour les randonneurs, permettant de faciliter la découverte du parc éolien.

Le coût de cette mesure est évalué à **5 000 € HT.**



Belvédère Sud – Vieux château de Noyers

Restauration et mise en valeur du belvédère sud du vieux château de Noyers.

Amélioration des conditions de sécurité du site.

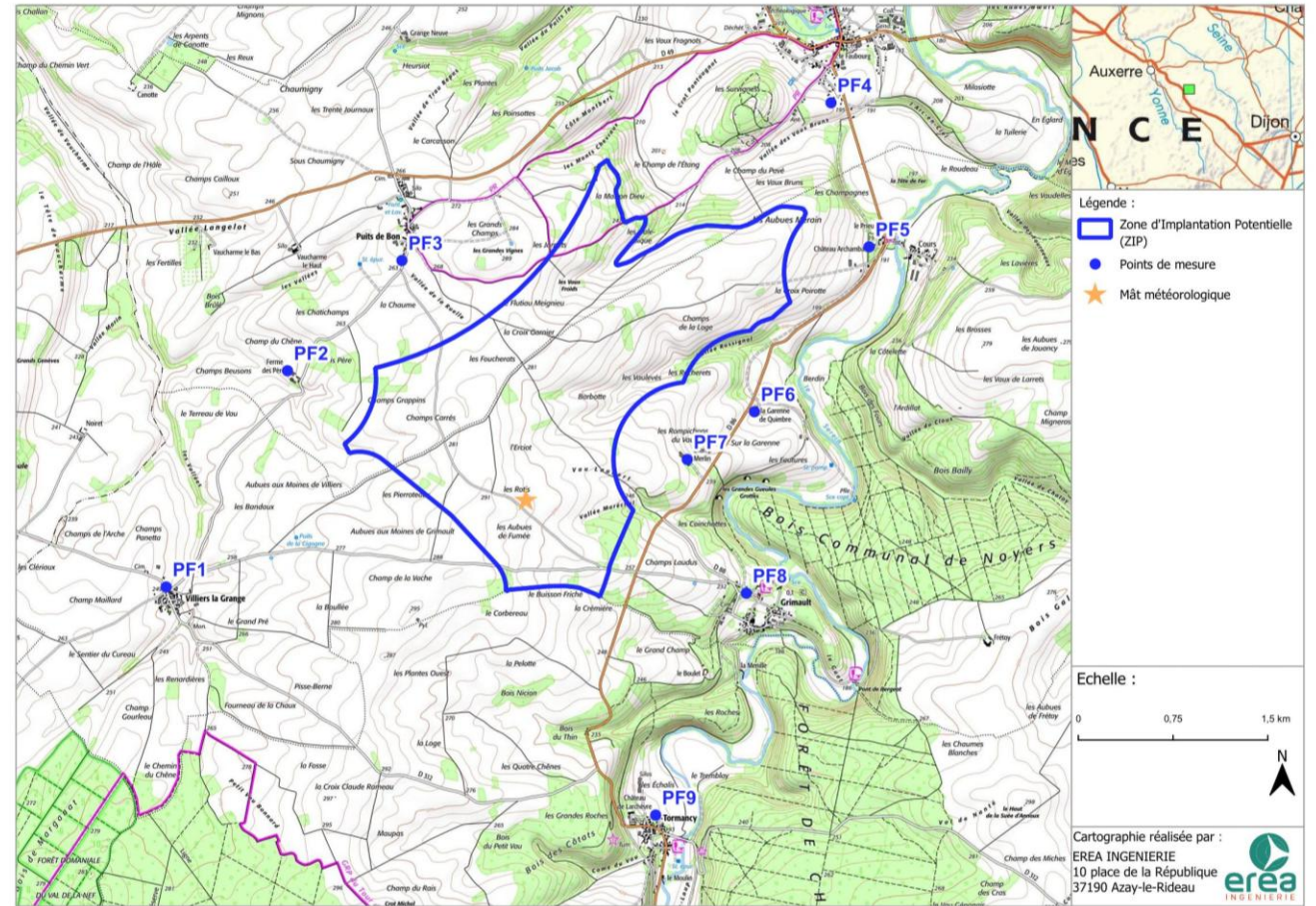
Echange en ce sens avec l'association « Le Patrimoine Oublié »

# Les études menées

## Etude acoustique : Etat initial

- Point n°1 : Villiers la Grange
- Point n°2 : Ferme des Pères
- Point n°3 : Puits de Bon
- Point n°4 : Noyers
- Point n°5 : Cours
- Point n°6 : La Garenne de Quimbre
- Point n°7 : Champ Merlin
- Point n°8 : Grimault
- Point n°9 : Tormancy

- Campagne acoustique du 15 juillet 2025 au 7 août 2025
- Vents dominants Nord-Est et Sud-Ouest
- Mesures pour des vents de 3 à 10 m/s (10,8 à 36 km/h)
- Pour des vents toutes directions, les niveaux résiduels sont globalement compris entre 31 et 56 dB(A) en période de jour, entre 19 et 47 dB(A) en période de nuit, selon les vitesses de vent.



Période jour = 7h – 22h  
Période nuit = 22h – 7h

# Les études menées

## Etude Acoustique : Impacts

- Seuils réglementaires : émergence de 5 dB(A) (jour) et 3 dB(A) (nuit)

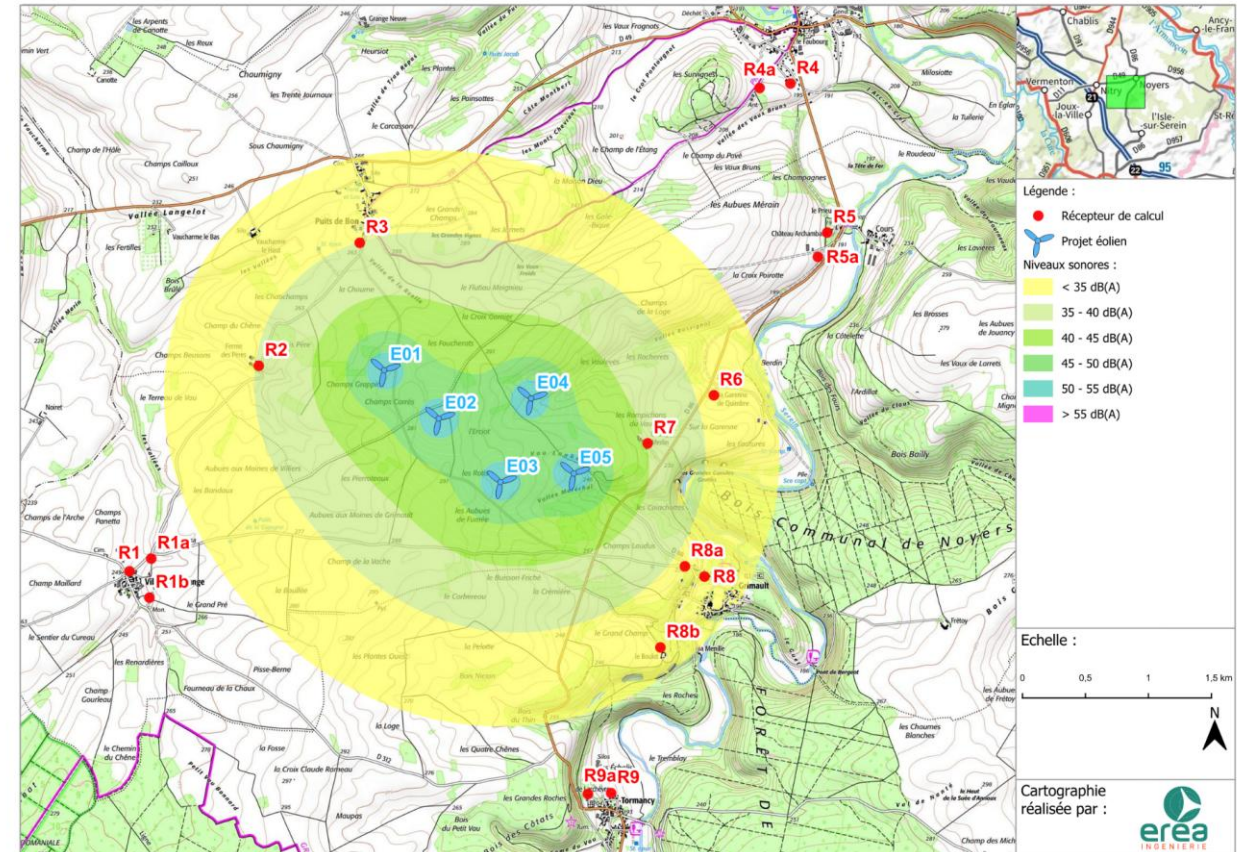
### Résultats :

Jour → aucun risque de dépassement des seuils autorisés

Nuit → risques de dépassement des seuils sur quelques secteurs et à des vitesses de vents spécifiques

## Etude Acoustique : Mesures

- Mise en place de plans de bridage nocturnes
- Suivi acoustique du parc après construction pour optimisation des plans de bridage et de leurs conditions de mise en place



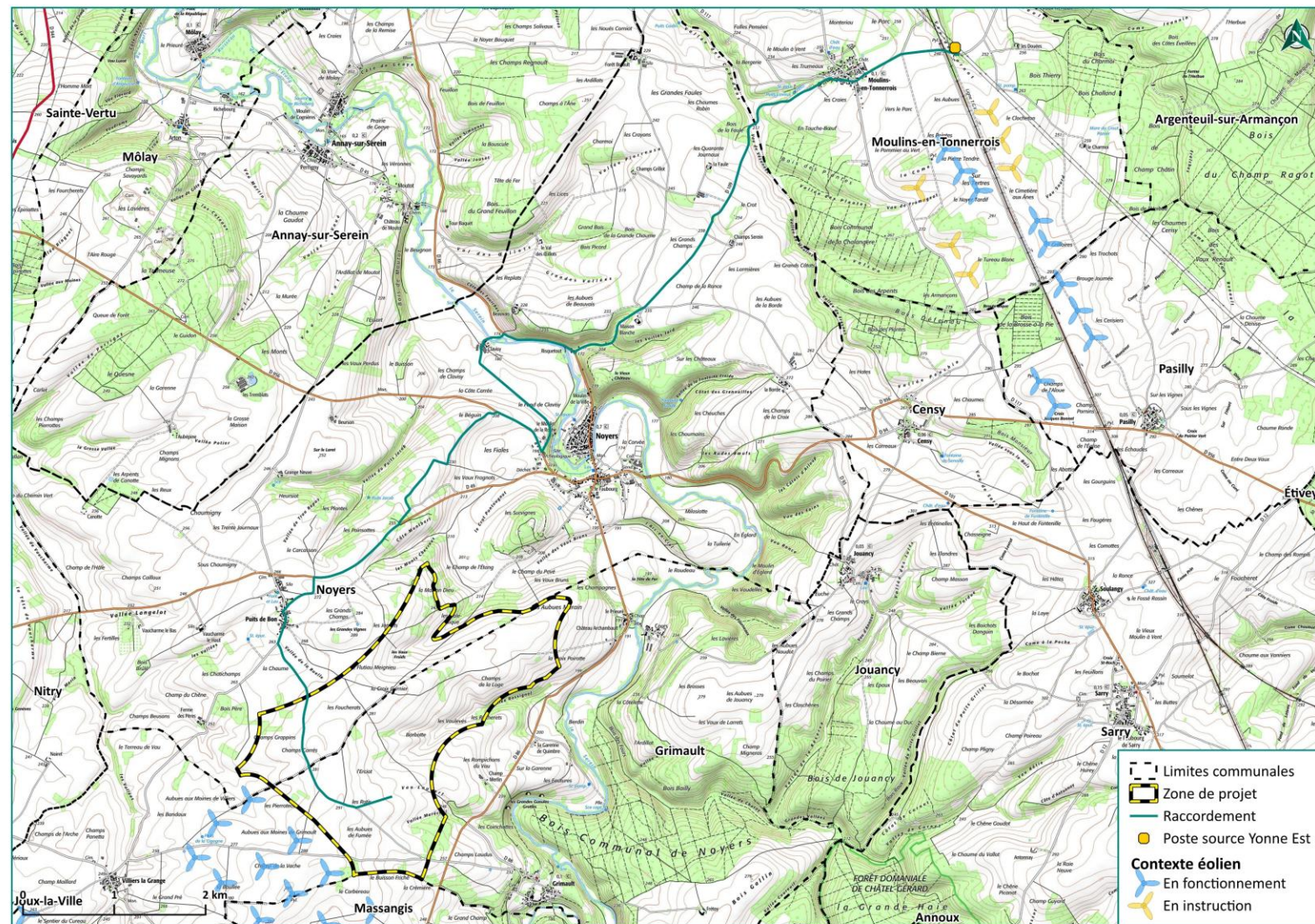
# Raccordement envisagé

## • Poste source de Yonne Est

Environ 16 km de câbles empruntant les axes de circulations (principalement routes départementales).

Sa construction dépend du gestionnaire de réseau (ENEDIS).

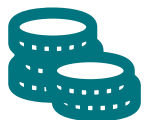
**Remarque :** Le raccordement final dépendra de la solution de raccordement proposée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution au moment de la demande de raccordement, à savoir après autorisation du projet.



# Le projet en quelques chiffres



- Estimation de production : environ 56 GWh/an nette, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 25 000 habitants
- CO2 évités : environ 51 000 tonnes (hypothèse basse se basant sur la moyenne d'émission de CO2 du mix électrique français)



- Investissement approximatif total : 36 M€
- Investissement approximatif auprès des entreprises locales : 5,5 M€



- Emplois : environ 197 emplois dont une 60<sup>aine</sup> à l'échelle départementale l'année de la construction  
(source chiffres outils TETE ADEME)

# Des recettes financières partagées

Principalement issues de l'IFER\* (*Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux*), les retombées économiques sont durables et non délocalisables. La répartition sur le territoire est la suivante :

30% Département, 20% Commune, 50% EPCI

Puissance du projet	Min (5x4,5 MW = 22,5MW)	Max (5x 5,9 MW = 29,5 MW)
Communes de Grimault et Noyers(20%)	31 000 €/an et 7 800 €/an	41 000 €/an et 10 000 /an€
CC du Serein (50%)	97 000 €/an	127 000 €/an
Yonne (30%)	58 000 €/an	76 000 €/an
<b>TOTAL / an</b>	<b>194 000 €/an</b>	<b>254 000 €/an</b>

Proposition d'entrée au capital aux mairies de Grimault et de Noyers ainsi qu'à la communauté de communes faite en décembre 2024.

\*L'IFER évolue annuellement. IFER éolien 2026 = 8 620 €/MW

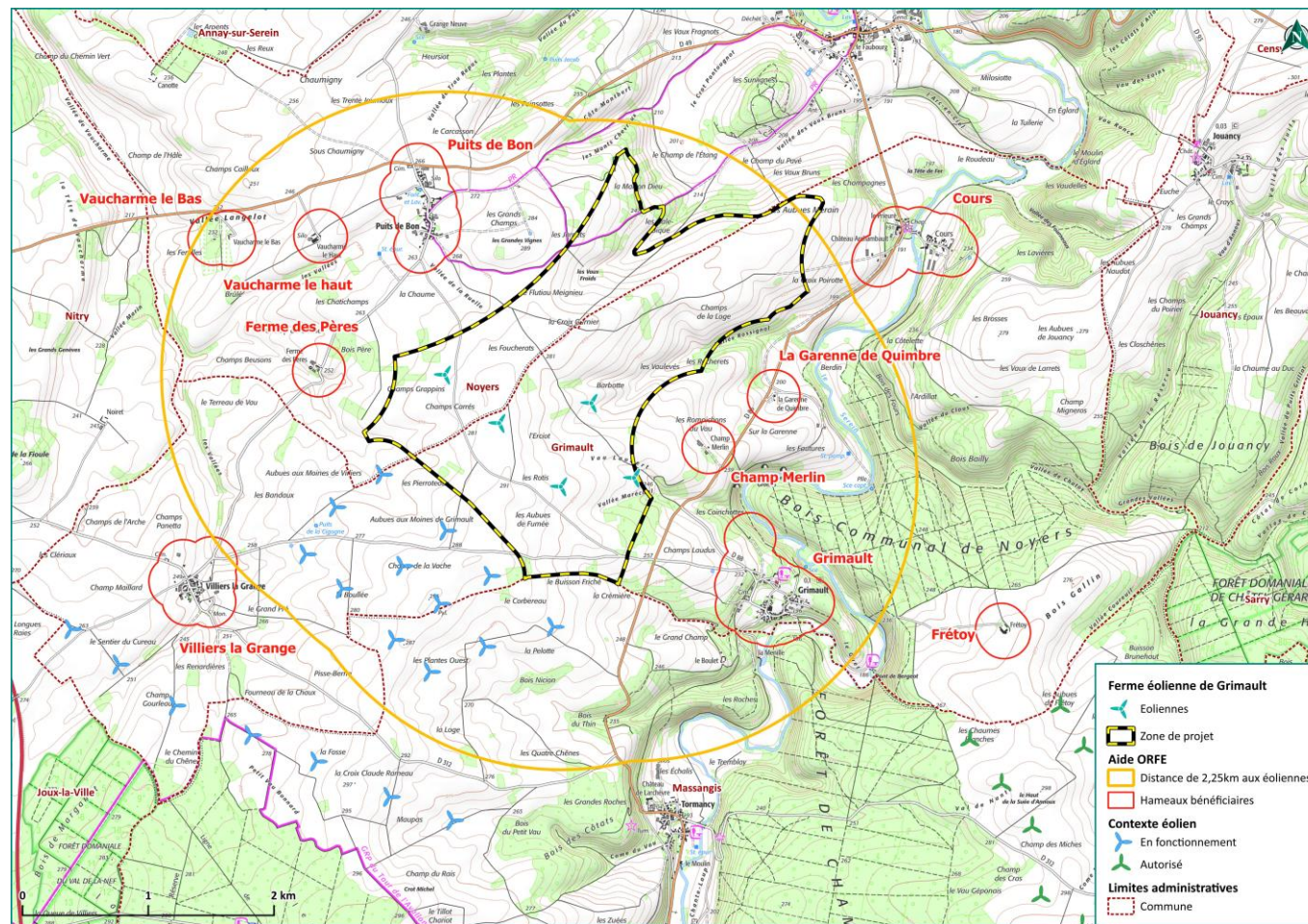


# Mesure d'accompagnement pour la population

## Opération de Réduction de la Facture d'Electricité

- Financement : 100% par la Ferme Eolienne de Grimault
- Pour qui : toutes les résidences principales de la commune de Grimault ainsi que le hameau de Puits de Bon, et les habitations de Vaucharme le haut, Vaucharme le bas et la Ferme des pères
- Montant : 500€/MW installé et en service sur les communes → 11 250€ pour 5 éoliennes
- Durée : Temps d'exploitation du parc éolien (estimation)
- Estimation : ~100€/foyer/an durant toute la durée de vie du parc

Ce remboursement partiel de la facture d'électricité des résidences principales de la commune serait l'équivalent de payer la totalité de l'abonnement 6kVA à un fournisseur d'électricité classique





## 03 Votre interlocuteur

# Un groupe expérimenté



**Multi énergétique** Suisse



7000 collaborateurs, **30 pays**



Expertise de **110 ans** de production électrique

 **Volkswind** est un des leaders des appels d'offre éolien terrestre



Une entreprise pionnière créée en **1993**



**100** collaborateurs, **5 agences** en France



Plus de **1200 MW** déjà installés en France

# Nos métiers

## Développement



## Construction



## Exploitation - Maintenance



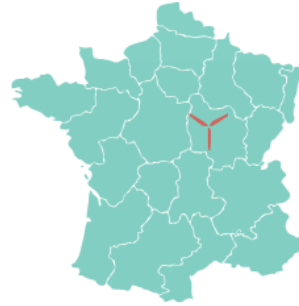
# Nos parcs éoliens

Parcs développés et construits	<b>73</b>
	<b>1210 MW</b>
Parcs autorisés et en construction	<b>630 MW</b>
Projets en étude	<b>2000 MW</b>



# Nos références en Région

Arcy – Précy (89)



Autorisation

2013

Mise en service

septembre 2021

Investissement

21M€

Eoliennes

V110 - 150m



## Parole d' élu



« Les redevances perçues nous permettent de réaliser des tas de choses, avec comme priorité de ne pas augmenter les impôts. Nous avons, par exemple, posé des bornes pour les véhicules électriques. Nous avons changé les anciens lampadaires par des éclairages à LED. Nous avons pu mettre en place l'éclairage du terrain de football pour que les entraînements puissent avoir lieu le soir. Chaque année, nous allons avoir une capacité d'investissement supérieure. Cela passera par l'amélioration des trottoirs, de la voirie, etc...»

**Monsieur Olivier Bertrand, Maire d'Arcy sur Cure,  
500 habitants**

Nombre d'éoliennes

8

Puissance totale du parc

16 MW

Production électrique estimée

44,4 GWh

Equivalent consommation électrique

10 000 foyers



## 04 Le comité de projet

# Le périmètre du comité de projet

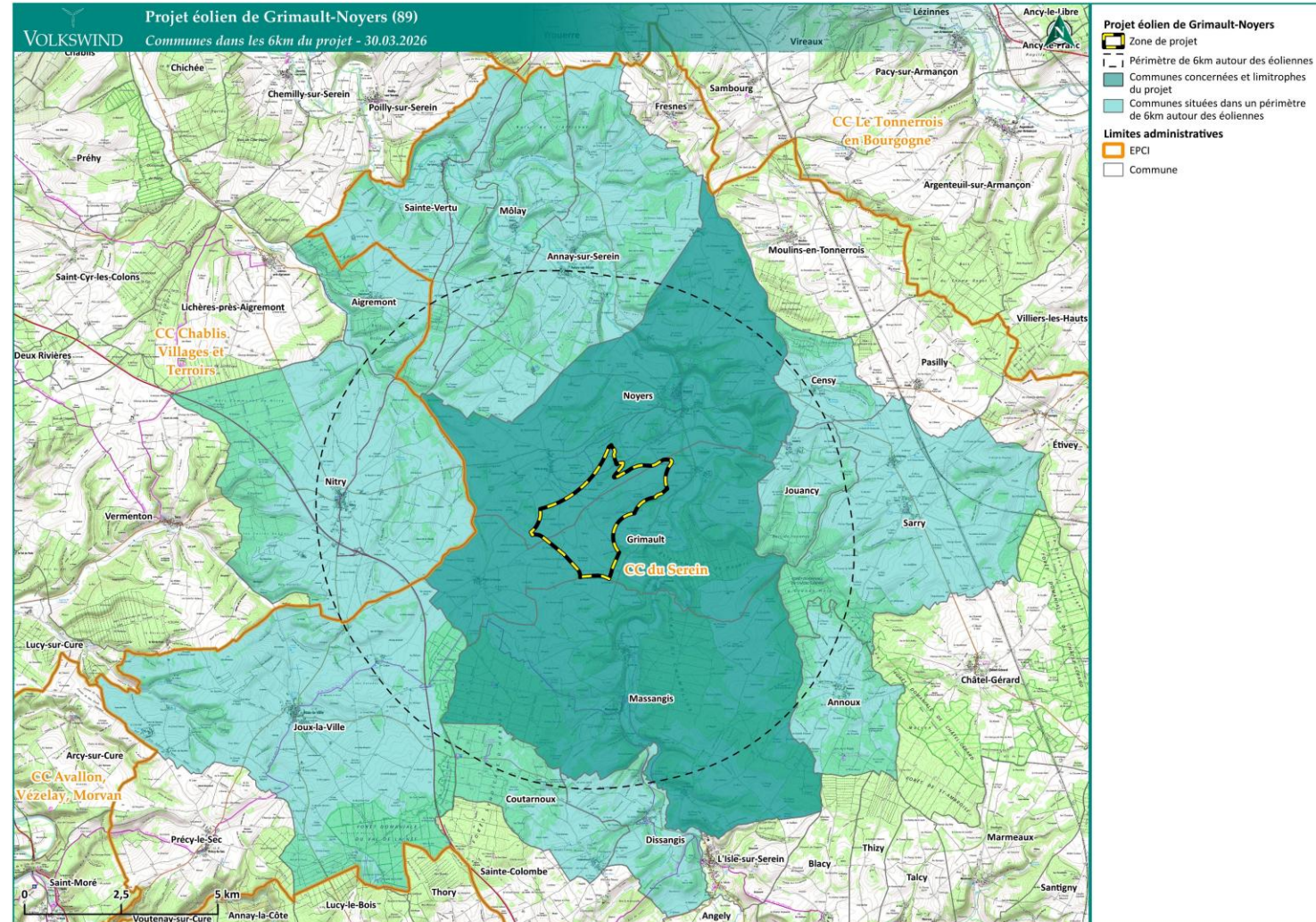
15 communes + 2 EPCI concernés dans un rayon de 6 km :

Grimault  
Massangis  
Noyers

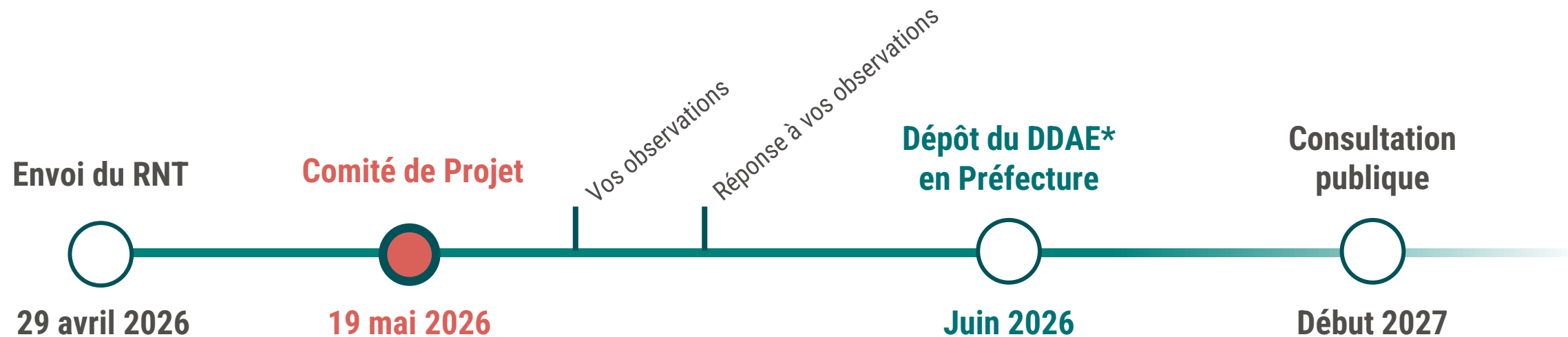
CC du Serein  
CC Chablis Villages et Terroirs

Aigremont  
Annay-sur-Serein  
Annoux  
Censy  
Coutarnoux  
Dissangis

Jouancy  
Joux-la-Ville  
Môlay  
Nitry  
Sainte-Vertu  
Sarry



# Rétroplanning



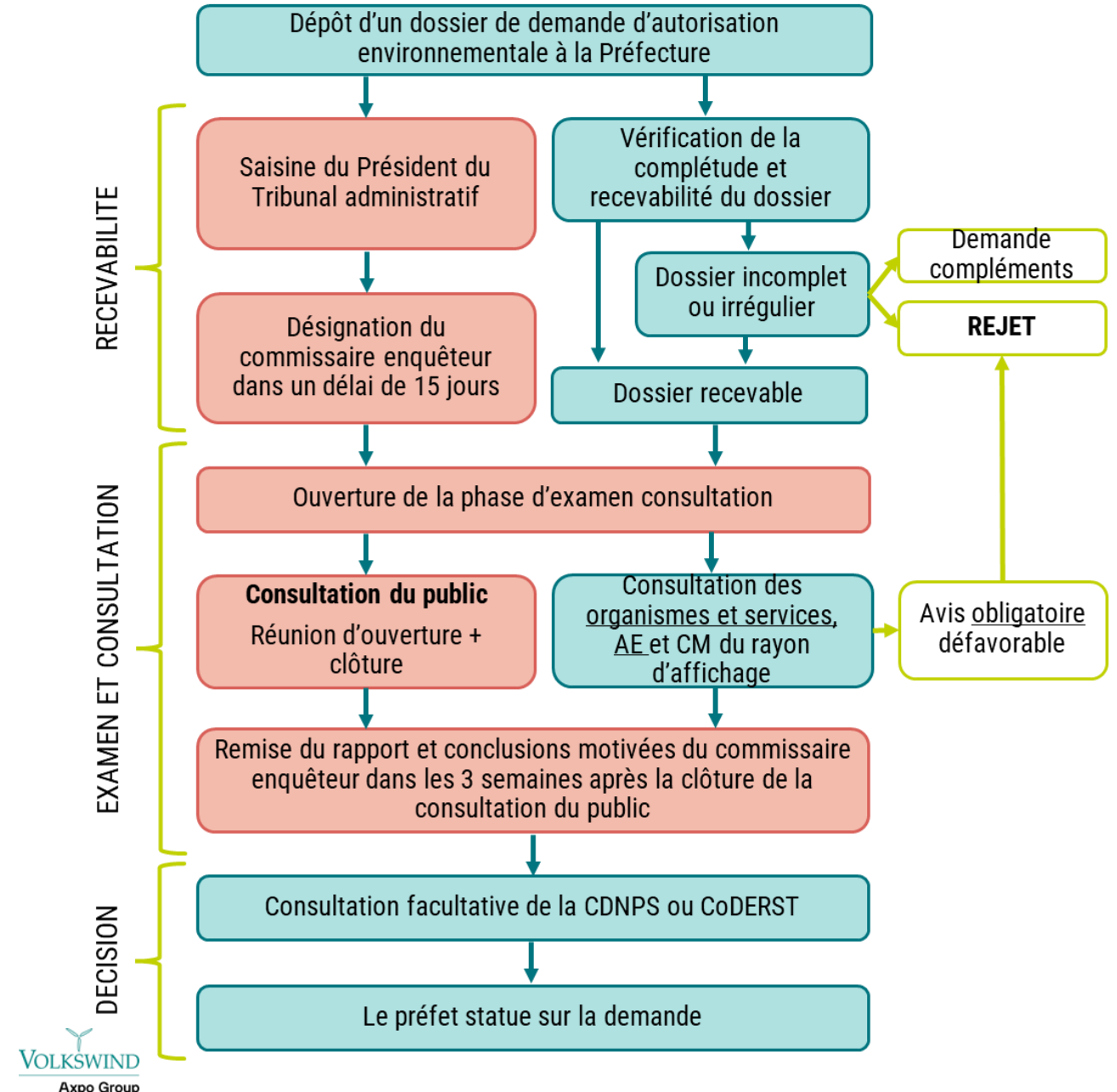
\*DDAE = Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale



| Merci de votre attention !

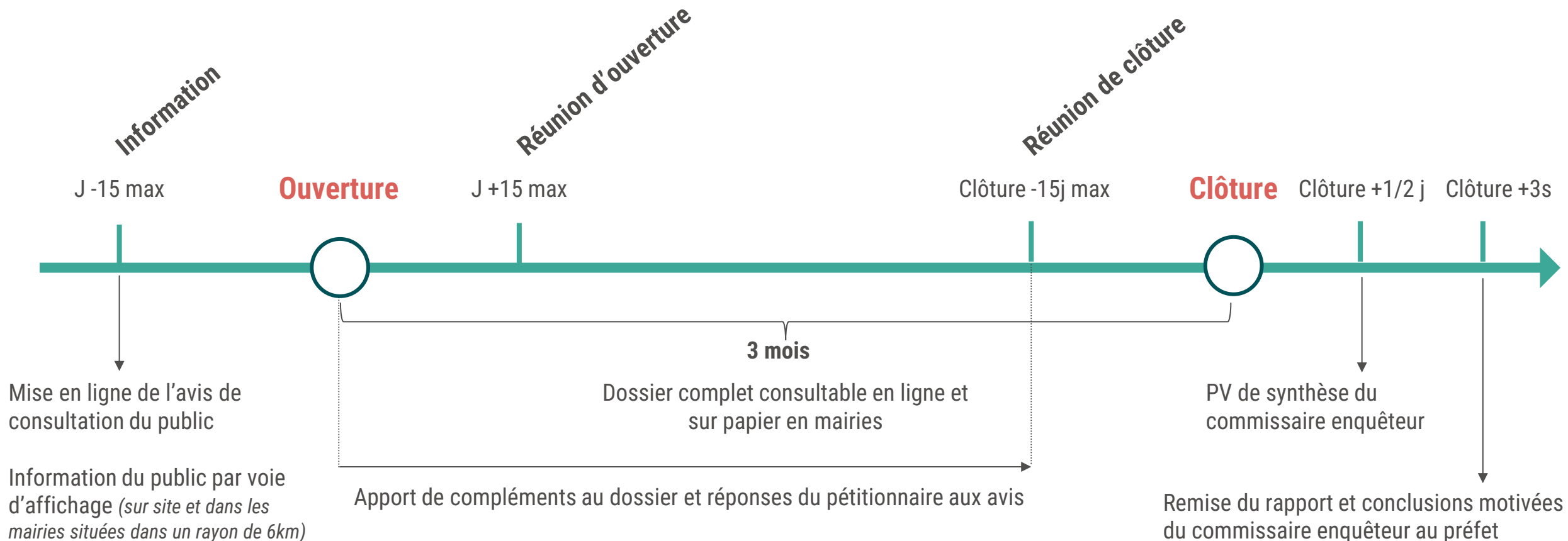
# La procédure d'instruction

Place de la consultation du public dans le cadre de la nouvelle procédure d'instruction (Loi Industrie Verte), en vigueur depuis octobre 2024 :



# La procédure d'instruction : phase de consultation du public

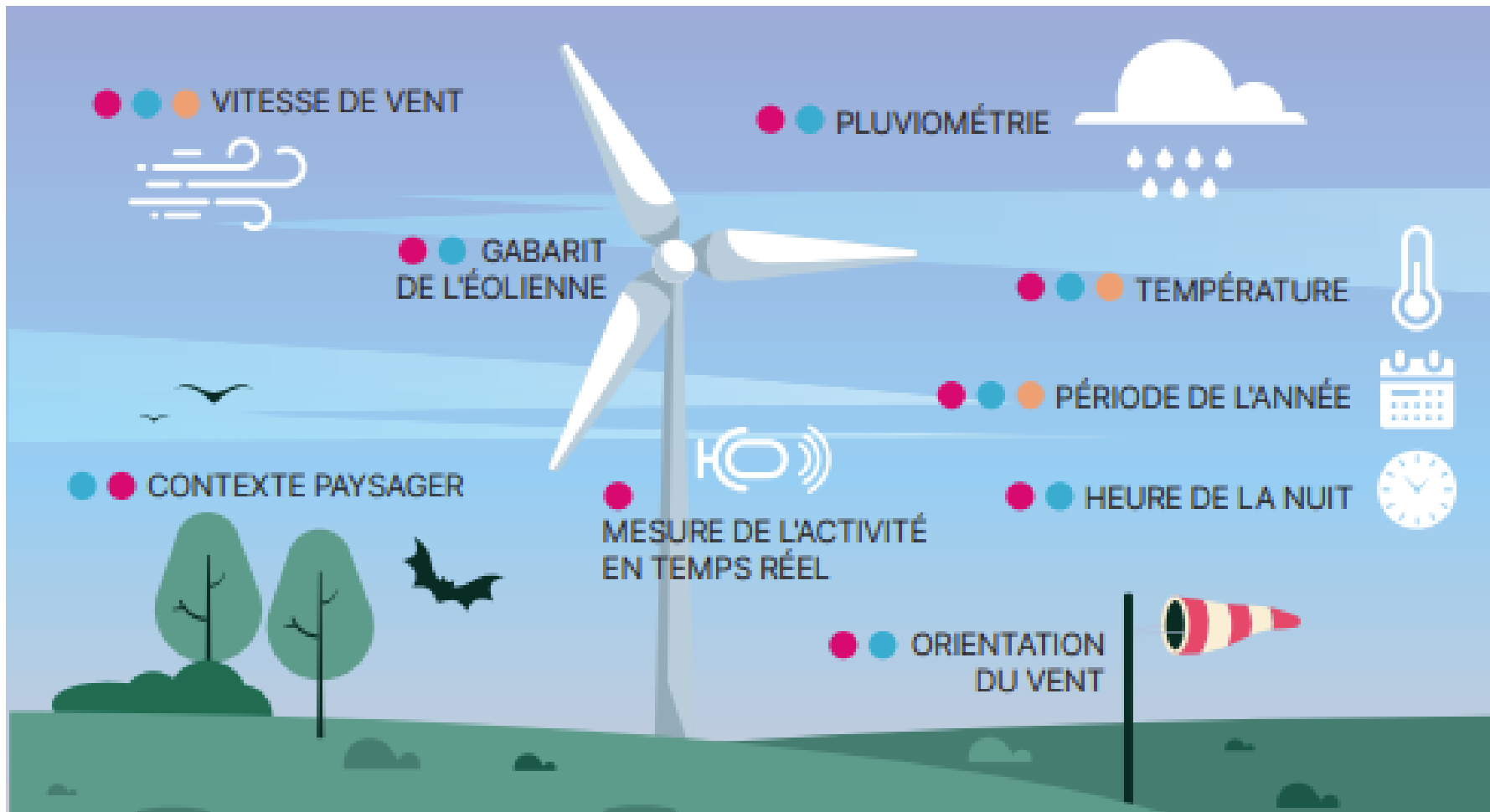
Recueil des avis des services et collectivités concernées : contributions dans les 45 jours suivant leur saisine (et max 15 jours après la clôture)



# Biodiversité : Les SDA (Système de Détection de l'Avifaune)



# Biodiversité : Les bridages chiroptères



- Bridage conventionnel
- Bridage multicritère
- Bridage dynamique

# La facture d'électricité

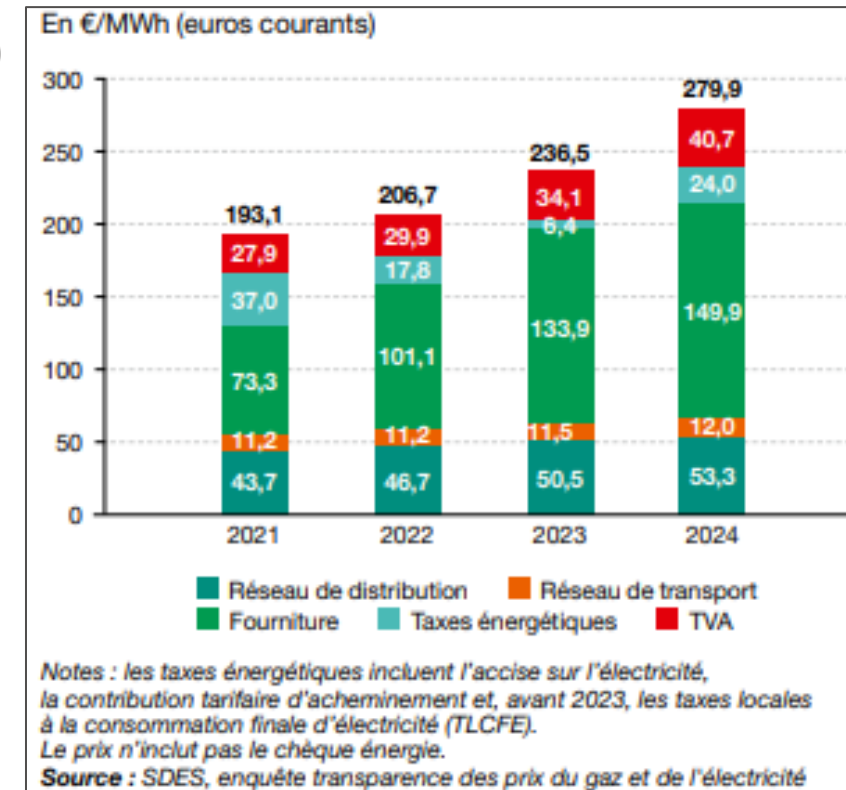
Décomposition du prix réglementé de l'électricité pour les ménages :

- **La fourniture d'électricité** : coûts de production, approvisionnement (et commercialisation)
- L'acheminement : **transport** et **distribution** de l'électricité via les réseaux
- Les taxes et contribution :
  - **La Contribution Tarifaire d'Acheminement** (CTA)
  - **L'accise sur l'électricité** (ex-CSPE) : **soutien aux EnR**, cogénération, maintien de tarifs réglementés dans les zones non interconnectées (Corse, DOM TOM, îles bretonnes...), les dispositifs de solidarité (tarifs sociaux)
  - **La TVA (20%)**

Les tarifs ont augmenté d'environ 35% entre 2015 et 2025, principalement en raison des coûts de production (**fourniture**) :

- Baisse de la disponibilité du parc nucléaire, et augmentation des dépenses de maintenance (*vieillesse des réacteurs, renforcement des exigences de sûreté post Fukushima*)
- Augmentation recours énergies fossiles, et crise d'approvisionnement (gaz et charbon)

Décomposition du prix TTC de l'électricité pour les ménages en France entre 2021 et 2024 (Source : *Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2024 – MTE*)



Coûts de production moyens :

Solaire	Nucléaire	Eolien	Hydroélectricité	Centrales Gaz	Centrales Charbon	Nucléaire EPR
40-60 €/MWh	50-60 €/MWh	50-70 €/MWh	40-80 €/MWh	60-100 €/MWh	80-120 €/MWh	80-120 €/MWh